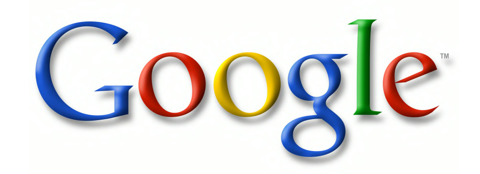



KF
17826
NEDL TRANSFER
HN 4SYX A

Camille JACQUART

ESSAIS
DE
STATISTIQUE MORALE

I. — LE SUICIDE



BRUXELLES
A. DEWIT, LIBRAIRE-ÉDITEUR
53, rue royale, 53

1908



ESSAIS DE STATISTIQUE MORALE

I. — LE SUICIDE

Camille JACQUART

ESSAIS
DE
STATISTIQUE MORALE

I. — LE SUICIDE



BRUXELLES
A. DEWIT, LIBRAIRE-ÉDITEUR
53, RUE ROYALE, 53

—

1908

ESSAIS DE STATISTIQUE MORALE

I. — LE SUICIDE

I. — INTRODUCTION

« C'est une vaine tentative que de vouloir soumettre au calcul l'esprit ou les passions, et de supputer, comme des unités définies et comparables, les mouvements de l'âme et les phénomènes de l'intelligence humaine ».

Ainsi s'exprimait, en 1847, un des premiers auteurs qui aient fait un traité de statistique, en langue française, Moreau de Jonnès ([1]). Il visait par ces mots notamment les travaux de Quetelet, l'astronome belge qui avait appliqué le calcul des probabilités aux faits moraux enregistrés par les statistiques et notamment aux mariages et aux crimes. Les publications de Quetelet, qui avaient eu un immense retentissement, avaient pour titre : *Sur l'homme et le développement de ses facultés ou essai de physique sociale,* (1836); *Études sur l'homme,* (1842).

Quetelet répondit à l'appréciation de Moreau de Jonnès dans une communication faite à l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique ([2]) et intitulée : *Sur la statistique morale et les principes qui doivent*

([1]) *Eléments de statistique,* comprenant les principes généraux de cette science et un aperçu historique de ses progrès. Paris, Guillaumin et Cie, 1857, p. 2.

([2]) Voir *Mémoires de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique,* t. XXI, p. 92.

en former la base. Quetelet développe des considérations sur ce qu'il appelait les tendances au mariage, au crime et au suicide.

Mon intention n'est pas d'entrer dans le débat autour du libre arbitre soulevé par les travaux originaux et puissants de l'illustre savant que fut Quetelet. Ce débat est terminé entre les statisticiens depuis longtemps. J'ai voulu simplement rappeler les origines belges de ce qu'on appelle la statistique morale.

Quant aux objections contre cette science ou plutôt contre ce genre de recherches que faisait Moreau de Jonnès et que d'autres ont répétées après lui, elles se réfuteront d'elles mêmes après l'exposé que nous allons essayer de faire des résultats de la statistique morale.

Ceux qui ont usé de ce terme après Quetelet, ont sans doute entendu désigner par là d'une manière générale, l'étude et la mise en valeur de l'élément moral dans les faits observés par la statistique. Alexandre van Oettingen qui écrivit le premier traité de statistique morale, en 1863 (1), voulait réagir contre la conception mécanique de la vie sociale que les travaux statistiques de Quetelet et d'autres, tendaient, parfois malgré leurs auteurs, à faire prévaloir. Il s'agissait de montrer que l'homme agit librement en dépit de la régularité remarquable constatée par la statistique dans le retour en quantité approximativement égale des actes qui semblent ne dépendre que de sa volonté changeante ou de son caprice. De plus, ces régularités mêmes avait aux yeux de von Oettingen et de Süssmilch (2) qui l'avait précédé dans cette voie, une force démonstrative de l'intervention permanente de Dieu dans l'organisation des sociétés. Elles étaient révélatrices de l'ordre divin établi pour conserver et développer la vie des nations.

Actuellement la statistique a renoncé à nous donner le

(1) Von Oettingen, *Die Moralstatistik und die christliche Sittenlehre Erlangen,* Deichert, 1863, in 8°, 1188 p.

(2) Süssmilch, *Die göttliche Ordnung in den Veränderungen des menschlichen Geschlechts,* etc. Berlin, 1775-1776, 3 vol.

dernier mot sur ce grand problème du libre arbitre. Le retour régulier des phénomènes qu'elle observe, a cessé de nous étonner, tout en restant un sujet d'études particulièrement attrayant. Et la statistique morale est devenue simplement l'étude statistique des faits ou d'un certain nombre de faits qui concernent spécialement l'état moral de la population, qui sont caractéristiques à cet égard. Elle n'embrasse pas le problème moral dans son ampleur; elle ne prétend pas non plus fournir des données complètement décisives sur la moralité des groupements humains soumis à l'observation. Elle se borne à tirer des constatations, faites le plus souvent par les autorités publiques dans un simple but de police ou d'administration et sans aucune arrière pensée éthique, ce qu'elles peuvent donner d'éclaircissements sur la moralité apparente des populations.

Dans un ouvrage récent de M. Gottlieb Schnapper-Arndt : *Socialstatistik* (Leipzig 1906, Klinkhardt) voici les matières que l'on trouve traitées sous la rubrique « Moralstatistik » :

1° De la répartition des facultés morales et intellectuelles dans la population (théories de Quetelet, Ammon et Giddings;

2° Statistique des religions;

3° Le mariage, ses formes et sa dissolution;

4° Les naissances illégitimes;

5° La prostitution;

6° L'alcoolisme;

7° Le suicide;

8° La statistique criminelle.

Indépendamment des ouvrages cités plus haut de Süssmilch, Quetelet, Von Oettingen, Schnapper-Arndt, on rencontre des aperçus de statistique morale dans beaucoup de traités de statistique et notamment dans ceux-ci :

Dufau, *Traité de statistique ou théorie de l'étude des lois d'après lesquelles se développent les faits sociaux, suivi d'un essai de statistique physique et morale de la population française*. Paris, 1850.

Bertillon, J., *Cours élémentaire de statistique administrative*, Paris, 1895.

Bailey, *Modern social conditions*. New York, 1906.

Knapp, *Die neueren Ansichten über Moralstatistik* dans *Jahrbücher für Nationalekonomie und Statistik*, XVI (1871), p. 237.

Lexis, *Moralstatistik* dans *Handwörterbuch der Staatswissenschaften*, IV Band. Jena, 1re édition, 1893.

Von Mayr, *Id.*, 2e édition.

Je ne cite pas les nombreux ouvrages consacrés spécialement à l'étude du problème du libre arbitre ni ceux qui sont consacrés uniquement, sous le titre de statistique morale, à l'examen des statistiques criminelles ou d'un ordre de faits relatifs à l'état moral, comme le divorce, etc. Ils seront mentionnés sous chacune des rubriques que la présente étude comportera.

Les pouvoirs publics tiennent une comptabilité minutieuse des suicides, des divorces, des naissances illégitimes, des crimes, des délits, pour des raisons qui ne sont pas spécialement ni avant tout d'ordre moral. La statistique judiciaire, qui est importante pour qui veut étudier les mœurs d'un pays, a pour but principal de contrôler l'application des lois et l'administration de la justice. Elle n'a pas été instituée pour faire éclater a tous les yeux les vices ou les vertus des justiciables. Il en est de même des autres relevés statistiques ; ils sont « amoraux » dans leurs origines, ce qui leur donne, du reste, plus d'autorité : ils ne sont pas inventés pour « les besoins de la cause ».

D'autre part, est-il besoin de faire remarquer que, quels que soient le nombre, la variété et la sincérité de ces observations, on n'obtiendra jamais, par elles seules, un tableau complet de l'état moral d'un peuple. Le jugement que l'on pourrait porter sur cet état, devrait tenir compte de trop d'éléments impondérables qui échappent à des investigations de

surface, comme le sont généralement et pour des raisons que j'ai expliquées, celles qui sont faites par la statistique. Pour juger la valeur morale d'une nation, il faudrait pouvoir faire entrer en ligne de compte non seulement les actes répréhensibles qui s'y commettent et qui tombent sous la vindicte publique, mais encore ceux qui ne sont pas réprimés par la loi parce que le législateur estime que le mal que ces actes font à la société, n'est pas suffisant pour autoriser son intervention.

Pour émettre une appréciation judicieuse sur la moralité d'un peuple, il faudrait tenir compte, d'autre part, non seulement de ses défaillances enregistrées par la statistique, mais aussi de ses actes vertueux. La moralité n'est pas seulement négative ; le devoir ne consiste pas uniquement à s'abstenir du mal ; il nous ordonne de faire le bien.

Or, le bien qui se fait, les actes de vertu, de charité, d'héroïsme qui s'accomplissent, font certainement partie du bilan moral d'un peuple et ne sont pas relevés, dénombrés et classés par la statistique. Le champ d'observation de celle-ci est limité à un certain nombre d'actions immorales qui intéressent spécialement les pouvoirs publics, non pas à cause du degré particulier d'immoralité de ces actions, mais parce que les pouvoirs publics et notamment les organes de la fonction répressive ont eu à s'en occuper. Aussi a-t-on pu dire que la statistique morale est la statistique de l'immoralité. Immoralité apparente, immoralité légale qui n'est pas toute l'immoralité, mais dont la connaissance peut être révélatrice de certains troubles généraux de la conscience collective, de certains affaissements de la résistance au mal, de certains relâchements des liens sociaux.

Je ne m'étendrai pas davantage sur ces considérations générales qui ont pour but d'éclairer la voie dans laquelle nous allons entrer en étudiant certaines données de la statistique morale. Je n'insisterai pas non plus sur les caractères de la méthode statistique qui jouent un rôle dans l'observation des faits de l'ordre moral et qu'il convient de ne pas perdre de

vue. Les observations en masse faites simultanément sur l'ensemble d'une population nécessitent la collaboration de nombreux auxiliaires, et par là même limitent le choix des faits que l'on peut étudier de cette manière. On ne peut utilement faire porter l'observation statistique que sur des faits concrets, des objets matériels, des actes humains ou des effets d'actes humains envisagés dans l'un ou l'autre de leurs caractères individuels, communs à tout un groupe, mais toujours dans leur réalisation extérieure (1). La statistique compte les faits, mais ne les pèse pas. Pour les suicides, par exemple, comme nous allons le voir, c'est sur les mobiles, les causes individuelles des suicides, que la statistique nous éclaire le moins. Pour les crimes et les délits, la statistique nous fera connaître leur fréquence quantitative; quant aux causes de cette fréquence, il faudra, pour les démêler, recourir à d'autres constatations et à d'autres moyens d'observation que le dénombrement. Celui-ci est l'opération primordiale, indispensable; il n'épuise généralement pas l'étude d'un fait de l'ordre moral. Mais l'analyse et le groupement à différents points de vue des faits observés nous donneront, comme on le verra, des indications intéressantes et instructives sur les causes sociales qui agissent sur les phénomènes, et sur le milieu dans lequel ils se produisent.

Je commencerai par le suicide que j'étudierai en Belgique d'abord, à l'étranger ensuite (2).

(1) Voir *Statistique et Science sociale*, p. 57 et suivantes.

(2) Indépendamment de nombreuses publications officielles et privées concernant le suicide dans les différents pays, j'ai surtout utilisé les ouvrages généraux suivants :

Morselli, *Der Selbstmord*. Traduction allemande de l'édition italienne : *Il suicidio, raggio di statistica morale compirata*, 1879.

Masaryk (Dr Thomas Garrigue), *Der Selbsmord als sociale Massenerscheinung der modernen Civilisation*. Vienne, 1881,

Durkheim, *Le Suicide*, étude de sociologie. Paris, Alcan, 1897,

Krose (H. A.), S. J., *Der Selbstmord im 19en Jarhundert. — Die Ursachen der Selbstmordhäufigheit. — Ergänzungshtehf zur den Stimmen aus Maria Laach*, 90, 91. Fribourg en Brisgau, 1906.

II. — LE SUICIDE EN BELGIQUE

La statistique des suicides est publiée par le Ministère de l'Intérieur dans l'*Annuaire statistique*. Elle est établie, dans chaque commune, par l'administration communale à la fin de chaque année en même temps que les autres relevés concernant le mouvement de l'état-civil et de la population.

La statistique des causes de décès remonte, en Belgique, à l'épidémie cholérique de 1849. Dès l'année suivante, on songea à étendre la constatation, qui n'avait porté que sur les cas de choléra, sur toutes les maladies considérées comme causes de mort et sur les autres causes de mort.

Par circulaire en date du 13 décembre 1850 (*Moniteur Belge* du 17 du même mois, n° 351) le Ministre de l'Intérieur a prescrit aux administrations communales, à partir du 1er janvier 1851, la tenue d'un registre indiquant, pour chaque décédé nominativement, la mention de la maladie ou de l'accident qui a occasionné la mort. Des relevés numériques, formés sur ces registres doivent être adressés à l'administration centrale pour y être mis en œuvre.

La désignation des causes de décès devait se faire par les médecins vérificateurs et, à défaut de ceux-ci, par les médecins traitants ou par la famille.

Pour les cinq premières années d'application de ces dispositions, on a abouti au résultat suivant : Sur 506,985 décès, les causes de 421,416 ont été définies ; les causes de 31,804 soit 6 p. c. n'ont pas été déclarées, et 53,765 décès n'ont pu être classés les maladies n'étant pas suffisamment déterminées. Il y a absence complète de renseignements pour les villes de Namur et d'Ath, le dépôt de mendicité de la Cambre, trois communes du Hainaut et huit communes du Luxembourg. De plus, 110 communes n'ont pas fourni les

données pour les cinq années, mais pour une ou plusieurs années seulement.

Le résultat de cette statistique a été publié dans le tome I de la publication intitulée : *Documents statistiques publiés par le département de l'Intérieur avec le concours de la Commission centrale de statistique* » paru en 1857.

En 1857, un nouvel appel est adressé par le gouvernement au zèle et au dévouement des administrations communales pour les engager à recueillir des renseignements aussi complets et aussi exacts que possible sur les maladies et les accidents qui occasionnent les décès (circulaire du 17 décembre 1857 publiée dans le *Bulletin administratif* du Ministère de l'Intérieur, tome XI, p. 520). On avait constaté que pour 17 p. c. du total des décès, les causes restaient indéterminées.

En 1860, les renseignements faisaient défaut pour trois villes et pour 23 communes rurales. Ce n'est qu'à partir de 1861 que l'état des décès par maladie a été fourni par toutes les administrations communales (1).

En 1864, les causes de mort bien définies ont été recueillies pour 89.9 p. c. des décès, 6.5 p. c. n'ont pu être classés faute de désignation suffisante, et les causes de 3.6 p. c. des décès n'ont pas été déclaré.

A la suite du recensement général de la population de 1866, des modifications ont été introduites dans le mode de constater annuellement le mouvement de l'état civil ainsi que les causes de décès. Une nomenclature uniforme des maladies fut introduite, et l'intervention des médecins fut demandée pour la constatation des causes de décès. La circulaire du 19 septembre 1866 (2) prescrivit qu'à chaque décès un bulletin fût rempli par les soins des hommes de l'art ou, à défaut des médecins, par toute autre personne, pour désigner la maladie ou l'accident qui a occasionné la mort et « surtout distinguer

(1) *Documents statistiques*, t. XIII, p. 45.
(2) Voir *Bulletin administratif* du Ministère de l'Intérieur, 1866, p. 577

la vraie cause d'avec toute autre qui ne serait que secondaire ou consécutive. »

Retenons cette date de 1866. Nous verrons bientôt qu'au point de vue de la constatation des suicides, de l'exactitude des relevés, les dispositions prises en 1866 eurent des conséquences sérieuses.

D'une façon générale, la circulaire de 1866 produisit des résultats, car pour l'année 1867, 93.2 p. c. des causes de décès furent déclarées, 6.8 p. c. ne purent être classée faute de détermination.

Pendant vingt ans il ne fut plus apporté à la statistique des causes de décès de modification qui eût pu produire un effet sur la constatation plus ou moins complète des cas de suicide.

A partir de 1886, la statistique des suicides fut considérablement élargie, c'est-à-dire que les cadres furent développés sans que rien fût changé au mode de constatation. On releva les suicides par âge, par état civil et par profession. Ces mesures avaient pour but de permettre une étude plus complète des suicides, dont le nombre augmentait sans cesse, plutôt que d'assurer une plus grande exactitude dans le dénombrement des cas, exactitude qui paraît atteinte autant qu'elle peut l'être actuellement, sans l'intervention obligatoire du médecin par une autopsie en règle ou du moins par une déclaration.

Car, il faut le remarquer avant d'aborder l'étude des cas observés par la statistique belge, la constatation exacte et complète des suicides se heurte à des difficultés spéciales qui ne permettent d'espérer en cette matière la vérité absolue. En Belgique, la déclaration de la cause du décès par le médecin traitant ou le médecin vérificateur n'est pas obligatoire. On doit s'en tenir dans bien des cas à la déclaration de la famille du décédé; celle-ci éprouvera toujours une certaine répugnance à faire connaître la vérité; elle cherchera même à la cacher,

lorsque l'évidence des faits ne lui fera pas apparaître cette tentative comme absolument inutile.

On peut du reste discuter la question de savoir si tout attentat commis et consommé par un homme sur sa vie est un véritable suicide. Ne faut-il pas pour qu'il y ait suicide, attenter sciemment et volontairement à sa vie, c'est-à-dire en pleine connaissance du but à atteindre et de la conformité des moyens employés à ce but? Un homme qui se jette par la fenêtre dans un accès de fièvre, commet-il un suicide? — Oui, répondra la statistique. — Non, répondra la douleur émue et compatissante de la famille. On ne peut assimiler le cas de ce malheureux à celui de l'homme qui en pleine possession de ses facultés, prépare et accomplit sa propre destruction de sang-froid.

Au point de vue du blâme, de la réprobation que mérite le suicide, il n'y a pas d'assimilation possible. Mais la statistique ne pèse pas, ne juge pas les actes. Elle les compte, et pour ce faire, elle s'en tient au critère vulgaire, à la définition commune du suicide : l'acte par lequel un homme se donne à lui-même la mort. C'est ainsi du moins que je suppose que doit être compris le suicide dans la statistique belge ; car remarquez qu'une définition précise du suicide n'a pas été donnée aux autorités chargées d'en faire le relevé. On suppose que la notion courante suffit : l'homicide de soi-même.

Faut-il l'intention de se donner la mort? Faut-il que 'homme qui s'est tué, ait eu conscience de la portée de son acte? La mort d'un fou qui se place devant un train en marche qu'il croit pouvoir arrêter grâce à une puissance supérieure dont il est investi, est-elle un suicide?

Du point de vue statistique, je pense qu'ici encore la réponse doit être affirmative. En réalité, le malheureux insensé n'a pas voulu se donner la mort, mais il est l'auteur de l'acte qui a entraîné sa mort, et ce critère doit faire ranger sa fin parmi les suicides.

C'est mon opinion, mais je ne sais pas si tous ceux qui ont pour mission de dresser la statistique des suicides, en Belgique, raisonnent comme moi. Des divergences d'appréciation peuvent se produire et se produisent certainement.

Il est à peine besoin de faire remarquer qu'au point de vue de l'appréciation de l'état moral révélé par le suicide, il y a une énorme différence entre le cas de l'homme que la folie conduit au suicide et celui de l'homme qui se donne la mort volontairement, après réflexion, en pleine conscience de l'acte funeste qu'il accomplit.

Des distinctions seraient donc nécessaires dans les relevés des actes réputés suicides. On a essayé de le faire — et on le fait encore dans certaines statistiques — en recherchant les causes des suicides ou plutôt en cherchant à obtenir des renseignements sur les mobiles qui ont poussé les suicidés à mettre fin à leurs jours. Mais on a renoncé en Belgique à réunir des données là-dessus à cause de la difficulté inhérente à de pareilles investigations. Nous examinerons ce point plus loin.

Il n'est certes pas facile de déterminer les mobiles des suicides, et surtout il est délicat de faire faire des statistiques là-dessus. Chaque cas demanderait une enquête spéciale, et l'autorité communale qui dresse la statistique, n'est pas chargée de la faire. Mais ce qu'il importe de retenir des considérations qui précédent, c'est que, pour faire une bonne statistique des suicides, il faudrait au moins faire une distinction entre les suicides proprement dits : les cas où un homme se donne volontairement et sciemment la mort, et les cas où l'aliénation mentale ou l'alcoolisme aigu qui prive également l'homme de l'usage de sa raison, a abouti à une mort violente. Les conséquences relatives à l'état moral d'un peuple que l'on peut déduire du nombre des suicides, ne sont certes pas les mêmes pour les suicides proprement dits et les suicides causés par la folie ou l'abus des boissons alcooliques. Peut-être que dans leur ensemble, ces catégories différentes de phénomènes

morbides se ramènent, en dernière analyse, aux mêmes causes, et nous verrons qu'il y a entre l'augmentation des suicides et l'accroissement du nombre des alcooliques et des aliénés des corrélations frappantes. Cela n'empêche que pour l'appréciation exacte de l'état moral des suicidés, des catégories établies dans le sens des distinctions que nous venons de faire, seraient sinon indispensables, du moins très utiles.

Question de responsabilité morale à part, il y a une autre raison qui s'oppose à ce qu'une statistique des suicides soit absolument exacte : c'est la difficulté matérielle, même pour un médecin, même après autopsie, de déterminer dans tous les cas la cause exacte de la mort. C'est le cas notamment où la mort s'est accomplie sans violence, « par submersion » comme dit la statistique belge. On trouve un cadavre dans l'eau. Y a-t-il crime, accident ou suicide ? La question est parfois insoluble, surtout lorsque la personne dont il s'agit, n'appartenait pas à la population de la commune où son corps a été trouvé.

Il y a donc un certain nombre de cas de morts violentes dont la cause est douteuse, et, dans le doute, on sera porté à conclure plutôt à un accident qu'à un suicide.

Je suis enclin à croire pour cette raison que le nombre des suicides relevés par la statistique est inférieur à la réalité. De combien ? Cela est difficile à dire.

Nous avons en Belgique une statistique des morts violentes qui comprend les homicides, les suicides, les accidents. Depuis 1886, on a ajouté à ces divisions une rubrique pour les « cas douteux ». La moyenne annuelle de ceux-ci a été ; de 1886 à 1890, 154; de 1891 à 1900, 146 (1). Et remarquez que cette statistique nous donne également les faits ou moyens par lesquels les morts violentes se sont accomplies : armes à feu, asphyxie, brûlures, empoisonne-

(1) *Annuaire statistique*, t. XXXVII, p. 123.

ment, strangulation, submersion, etc. Les cas de morts accidentelles par submersion sont très nombreux : 603 sur 2,039 accidents mortels, soit 30 p. c. de 1871 à 1880; 575 sur 1,956, soit 29 p. c. de 1881 à 1890; 546 sur 2,016, soit 27 p. c. de 1891 à 1900. Un bon nombre de ces accidents par submersion devrait être rangé, d'après moi, dans la catégorie des suicides. Ce qui me le fait croire, c'est que c'est en regard de cette rubrique « submersion », que l'on rencontre la plus grande partie des cas classés comme douteux. Pour les autres faits ou moyens, on en compte en moyenne de 1 à 8; par la submersion, 90 sur 154 de 1881 à 1890; 94 sur 146 de 1891 à 1900; environs 60 p. c.

Cette observation a son importance d'abord au point de vue général de l'exactitude réelle de la statistique des suicides; ensuite, au point de vue spécial des suicides de femmes.

La mort par noyade est le mode de suicide que les femmes préfèrent; à peu près la moitié des femmes qui se donnent la mort (45 p. c. de 1891 à 1900) recourent à ce moyen facile qui n'exige aucun préparatif et qui a en outre pour les intéressées le double avantage de ne pas défigurer le corps et de laisser planer un doute sur la réalité du suicide. On peut supposer que la femme qui se jette à l'eau, choisit ce moyen d'abord parce qu'il est à la portée de tout le monde et toujours, mais aussi parce qu'elle espère échapper ainsi à la réprobation qui s'attache au suicide en bénéficiant du doute qui plane sur la mort par submersion.

Les femmes qui se noient, font-elles vraiment ce calcul? Je n'en sais rien, mais ce que je sais, c'est qu'en Belgique la proportion des femmes qui se suicident, relativement aux hommes qui se suicident, est moins élevée que dans n'importe quel autre pays, du moins d'après les relevés officiel de notre statistique. Cette grande différence entre les sexes pourrait avoir son explication, en partie du moins, dans le fait que les femmes recourent le plus souvent à un moyen de mort volon-

taire qui laisse place, dans un certain nombre de cas, à l'incertitude sur la réalité du suicide. Les femmes bénéficient du doute, si elles ne bénéficient pas toujours de la disparition même de leur dépouille mortelle et du silence qu'elles ont cherchés dans la mort.

Il est enfin une troisième raison qui fait que la statistique des suicides ne nous éclaire pas complètement sur l'intensité du mal qu'elle doit nous dévoiler, C'est que la statistique ne relève que les suicides consommés; elle néglige les tentatives de suicide. Il en est ainsi en Belgique, parce que la statitique des suicides fait partie de la statistique des causes de décès et là où il n'y a pas décès, l'autorité communale n'a donc pas à tenir compte de l'évènement. Sans doute, on pourrait demander un relevé spécial des tentatives de suicide. Ce relevé a été fait pendant un certain temps. Il a été abandonné comme ne présentant guère de garanties d'exactitude. Et, en effet, lorsqu'il n'y a pas mort d'homme, ni délit, l'intervention de la police est exceptionnelle, et l'autorité communale n'est pas amenée à s'occuper de l'affaire. Dès lors, la statistique serait forcément incomplète.

Et pourtant, pour se faire une idée exacte de la tendance au suicide, il faudrait connaître tous les cas où l'homme a attenté à sa vie, aussi bien ceux où il a réussi à consommer son forfait que ceux où, pour une raison indépendante de sa volonté, il n'a pu aller jusqu'au bout. Les tentatives d'assassinats ne peuvent être négligées dans la statistique criminelle. Si nous sommes obligés de ne pas tenir compte des tentatives de suicide, du moins est-il nécessaire de remarquer que c'est un élément qui nous manque.

Quant à l'importance de cet élément, elle est difficile à déterminer. Il y a des probabilités pour qu'il suive le même mouvement général que les suicides. Là où les suicides sont nombreux, les tentatives de suicides seront nombreuses aussi. C'est ce que permet de croire, du reste, la seule

statistique que nous ayons en Belgique, celle de la ville de Bruxelles. On y relève les tentatives de suicides depuis 1849 ([1]). J'en extrais les données pour quelques années :

ANNÉES	SUICIDES	TENTATIVES DE SUICIDE
1850	23	14
1860	21	9
1870	38	13
1880	68	33
1890	60	40
1900	41	63
1906	58	41
Moyenne annuelle (*1901-1906*)	64	39

A Bruxelles, il y a actuellement pour 10 suicides 6 tentatives de suicides. Lorsque les tentatives de suicide se multiplient à ce point, on peut croire qu'il y en a un certain nombre qui ne sont pas bien sérieuses. Mais il n'est pas moins vrai qu'abstraction faite de cette catégorie, le nombre des tentatives reste considérable et il est de nature à aggraver les conclusions que la statistique des suicides va nous permettre d'établir.

* * *

Il est temps, en effet, d'arriver aux chiffres. Le chiffre annuel des suicides en Belgique est indiqué au tableau I ci-après. La distinction par sexe est intéressante ; comme on le voit immédiatement, le nombre d'hommes qui se suicident est beaucoup plus élevé que celui des femmes.

Un coup d'œil jeté sur ce tableau donne l'impression de l'augmentation constante et rapide du nombre des suicides depuis que la statistique en est faite : moyenne de 1847 à 1849, 267 ; moyenne de 1899 à 1901, 808 ; augmentation, 202 p. c.

([1]) Cette statistique est publiée dans le rapport annuel du collège échevinal sur la situation administrative de la commune.

Nombre des suicides par sexe en Belgique.

TABLEAU I

ANNÉES	H.	F.	TOTAL
1834	132	40	172
5	113	38	151
6	121	43	164
7	116	41	157
8	115	33	148
9	118	28	146
1840	155	49	204
1	193	47	240
2	169	51	220
3	202	40	242
4	207	48	255
5	176	40	216
6	198	49	247
7	194	57	251
8	230	48	278
9	231	44	275
1850	—	—	—
1	140	25	165
2	128	22	150
3	136	25	161
4	159	30	189
5	129	37	166
6	180	36	216
7	163	27	190
8	168	26	194
9	192	51	243
1860	189	33	222
1	198	28	226
2	186	28	214
3	181	26	207
4	165	23	188
5	215	52	267
6	181	34	215
7	307	58	365
8	314	62	376
9	—	—	257
1870	275	63	338
1	322	45	367
2	299	57	356
3	315	62	377
4	315	59	374
5	288	48	336
6	375	64	439
7	408	62	470
8	409	81	490
9	460	93	553
1880	482	109	591
1	458	92	550
2	510	85	595
3	508	91	599
4	499	97	596
5	555	115	670
6	541	88	629
7	637	129	766
8	589	110	699
9	621	128	749
1890	590	134	724
1	648	120	768
2	673	122	795
3	706	119	825
4	693	146	839
5	660	125	812
6	668	141	809
7	606	145	751
8	673	150	823
9	643	138	781
1900	658	128	789
1	713	146	852
2	737	135	878
3	668	150	718
4	685	193	878
5	761	157	918
6			

En examinant les chiffres de plus près, pour reconnaître l'intensité de ce mouvement ascendant, on constate que sa marche n'a pas été uniforme, qu'il se développe par ondulation ; quelquefois son allure ralentit, il paraît s'arrêter, on dirait même que l'aspect contraire du phénomène — la régression va nous apparaître ; mais ce n'était qu'une feinte, une apparence, un accident de terrain qui dérobe un instant la marche en avant du sinistre voyageur, et après une année, parfois deux, trois années de repos, il repart plus vigoureux, il remonte la pente, enrichi, gonflé du tribut toujours grossissant qu'il prélève sur la population belge.

Examinons de plus près les chiffres dont la physionomie générale est inquiétante ; un examen de détail peut nous permettre de préciser les étapes, de fixer les moments les plus intéressants, les plus pathétiques des progrès du suicide et aussi peut nous donner une connaissance plus précise et plus exacte de ce développement lugubre.

Prenons d'abord les chiffres groupés par périodes, en réunissant un certain nombre d'années dont les résultats sont sensiblement les mêmes et qui paraissent avoir marqué un même degré dans l'état de développement du phénomène. Nous formerons les groupes d'années et les moyennes ci-dessous du chiffre annuel des suicides :

PÉRIODES	SUICIDES Moyenne annuelle.
—	—
1834-1840	163
1841-1850	247
1851-1858	(172) 280 (chiffres rectifiés)
1859-1866	(223) 300 (id.)
1867-1875	349
1876-1884	542
1885-1888	691
1889-1892	767
1893-1900	803
1900-1905	869

L'augmentation constante est interrompue par les chiffres des périodes 1851-1858 et 1859-1866. En nous reportant au tableau, nous constatons qu'après une lacune en 1850, preuve de désorganisation de la statistique à ce moment, on recommence en 1851 avec des chiffres inférieurs à ceux des années précédentes, ce qui les rend suspects. C'est un affaissement trop brusque pour être normal. Et à la fin de la période de 1859 à 1866, on voit les chiffres se relever subitement, passer de 267, 215 à 361 et 376.

C'est le moment de rappeler ce que j'ai dit plus haut concernant la réorganisation de la statistique des causes de décès et implicitement de celle des suicides qui eut lieu en 1867. On reconnaît à ce moment que la statistique présente des lacunes, on cherche à y remédier, on prend des mesures pour assurer une plus grande exactitude des relevés. Ces mesures appliquées au travail statistique pour l'année 1867 a produit des résultats. Les relevés sont plus complets, et cela explique l'élévation brusque des suicides en 1867.

Mais cette explication infirme les données des années antérieures. Les chiffres sont en-dessous de la réalité, et la comparaison de la période de 1851 à 1866 avec la période précédente et celle qui suit, est impossible.

S'il me fallait une confirmation de cette opinion, je la trouverais dans les rapports annuels que la gendarmerie adresse au Ministre de l'Intérieur « sur les évènements extraordinaires qui sont parvenus à la connaissance de la gendarmerie » relatifs à cette période. De 1841 à 1849, le nombre des suicides parvenus à la connaissance de la gendarmerie — qui ne représente pas le total des suicides — est toujours inférieur à ceux qui sont relevés par la statistique. De 1851 à 1865 au contraire, le nombre des suicides qui ont demandé l'intervention de la gendarmerie est supérieur à celui qui est indiqué par la statistique comme étant le total des suicides. Celle-ci est donc manifestement

incomplète pour cette période [1]. Après 1867, le fait ne se produit plus.

Il faudra tenir compte de cette constatation dans les comparaisons que nous allons établir entre les différentes périodes envisagées ci-dessus. Les chiffres des périodes de 1851-58 et 1859-66 devraient être augmentés pour permettre le rapprochement. En tenant compte des rapports de gendarmerie et de la différence qu'il y a, pour l'époque précédente, entre les chiffres de la statistique et le nombre des suicides qui sont relevés par la gendarmerie comme ayant nécessité son intervention, on peut établir la moyenne comme suit : 1851-1858 : 280, 1859-1866 : 300.

Ces chiffres absolus ne peuvent pas nous donner une idée exacte de l'augmentation des suicides. Il faut calculer pour chaque période leur rapport avec la population. Celle-ci s'est développée. Le nombre absolu des suicides pourrait s'être accru sans qu'il y eût eu progrès réel, si l'augmentation des suicides n'avait pas dépassé le taux de progression de la population.

En rapprochant la moyenne annuelle des suicides de la

[1] Ces rapports de gendarmerie ne sont pas publiés. J'extrais les chiffres suivants de ces documents qui font partie des archives de la statistique générale.

ANNÉES	SUICIDES CONSTATÉS PAR LA GENDARMERIE	SUICIDES RELEVÉS PAR LA STATISTIQUE GÉNÉRALE
1847	179	251
1848	229	278
1849	214	275
1851	226	165
1855	178	166
1856	209	216
1857	211	190
1858	236	194
1867	267	365
1870	184	338
1874	207	374
1881	319	550

population moyenne, calculée d'après les recensements, on obtient les résultats ci-dessous :

On a compté, en Belgique, par 1 million d'habitants, annuellement :

PÉRIODES	SUICIDES Moyenne annuelle.
1834-40	39
1841-50	56
1851-58	61
1859-66	63
1867-75	69
1876-84	98
1885-88	117
1889-92	126
1893-1900	123
1901-1905	125

Le résultat ainsi présenté se précise. La progression du suicide apparaît moins régulière mais plus expressive que dans les chiffres absolus et les moyennes.

Je n'appuierai pas sur l'augmentation apparente qui se présente pour la seconde période, celle de 1841 à 50 ; les relevés de la première période ne méritant guère crédit. Je n'attache pas beaucoup d'importance non plus à la stagnation relative du mouvement des suicides de 1840 à 1866. Notons toutefois comme impression générale qui se dégage des chiffres ci-dessus que l'augmentation du taux des suicides a été continue mais très lente de 1840 à 1875.

C'est dans le dernier quart du XIXe siècle, et dès le début de cette période, que se manifeste la progression rapide. L'augmentation pour la période de 1876 à 84 sur la précédente est de 42 p. c. L'accroissemente continu pendant la période suivante : de 1885 à 1888, nouvelle augmentation de 20 p. c. dans le taux des suicides. De 1888 à 1892, le mouvement se ralentit, l'élévation n'est plus que 7 p. c.

De 1870-75 à 1889-92, la moyenne annuelle des suicides a augmenté de 120 p. c. ; en tenant compte de l'accroissement de la population, la progression est de 82 p. c.

En nous reportant au tableau I, nous voyons que l'augmentation du nombre des suicides a continué au-delà de la période 1888-92 jusqu'en 1894.

A partir de cette année, malgré que les chiffres absolus continuent de grossir, le mouvement des suicides est stationnaire. L'avenir nous dira si le relèvement constaté en 1904 et 1905 est l'indice d'une nouvelle marche en avant du fléau social qu'est le suicide.

En somme, l'étude du nombre des suicides par périodes nous a permis de diviser l'histoire de la marche du phénomène, de 1867 à 1900, en quatre époques dont nous fixerons comme suit le commencement et la fin, sans vouloir tracer d'une façon absolument rigide les contours de cette marche :

1867-1875	8 ans
1876-1884	8 ans
1885-1893	8 ans
1894-1902	8 ans

Les années 1903 et suivantes appartiennent à une nouvelle période dont la physionomie au point de vue du développement du suicide est encore en devenir.

Reprenons maintenant chacune des périodes que nous avons formées et envisageons chacune des années qui les composent. Nous y verrons émerger des années ou des groupes d'années qui se distinguent par une brusque élévation du nombre des suicides. Pointons-les sur le tableau I.

Ce sont : 1867-1868, 1876-1880, 1885, 1887, 1891-1894, 1901-1902.

Nous pouvons, pour cette comparaison d'année à année, remonter au delà de 1867, car si les statistiques sont incomplètes à cette époque, elles le sont pour chacune des années également. Le degré d'erreur ou d'inexactitude est resté le même au cours des années rapprochées par leur date. Nous

ajouterons ainsi aux années marquées par des recrudescences des suicides, les suivantes :

1840-41, 1844, 1846-48, 1856, 1859.

Toutes ces années, comme celles qui sont énumérées plus haut, ont été des années de crise : crise politique ou crise industrielle ou crise commerciale, l'une portant l'autre parfois. Ce furent des moments de trouble, de doute, d'anxiété, de lutte et de souffrances. Je ne puis refaire ici l'histoire du XIXe siècle, au point de vue politique et économique. Je me bornerai à mettre sous les yeux du lecteur un document qui est significatif au point de vue de l'état des affaires : c'est la statistique des faillites et des concordats préventifs de faillite en Belgique depuis 1825 contenue dans le tableau II ci-contre. Les années où les faillites ont été particulièrement nombreuses sont marquées d'une astérisque. En confrontant avec ce tableau, les années que nous avons relevées comme ayant été marquées par un plus grand nombre de suicides, on constatera qu'elles coïncident toutes ou presque toutes avec des années de crise commerciale ou qu'elles s'en rapprochent.

M. Hector Denis a montré de son côté que le suicide présente des variations concomittantes avec les variations des prix [1]. Il en est de même pour la criminalité, sans que l'on puisse, M. Denis le déclare aussi, « rattacher directement à l'influence du milieu économique toutes les variations de la criminalité » ; des causes complexes déterminent celles-ci comme le suicide, mais celui-ci est « un des phénomènes de psychologie pathologique les plus terribles qui accompagnent la crise ».

Déjà Juglar [2] avait signalé en 1857 la coïncidence des crises commerciales et certains phénomènes du mouvement de

[1] Dans son ouvrage : *La dépression économique et sociale et l'histoire des prix.* Bruxelles, 1895. Huysmans, p. 141-168 notamment 166.

[2] Cl. Juglar, *Des crises commerciales et monétaires de 1800 à 1857.* Paris, Guillaumin, 1857.

Faillites 1825-1905.

Concordats préventifs de la faillite 1883-1905.

TABLEAU II

ANNÉES	FAILLITES	ANNÉES	FAILLITES		
1825	51	1867	388 *		
6	73	8	406 *		
7	81	9	356		
8	73	1870	344		
9	44	1	341 (1)		
1830	86	2	309 (1)		
1	71	3	381		
2	55	4	488		
3	58	5	545 *		
4	69	6	566 *		
5	74	7	585 *		
6	82	8	584 *		
7	88	9	618 *		
8	101	1880	534		
9	118	1	548		
1840	158 *	2	634		
1	138				
2	155 *		FAILLITES	CONCORDATS	TOTAL
3	135				
4	140 *				
5	149	1883	655	202 jusque fin 1885	
6	196 *	4	593		
7	211 *	5	660		
8	188	6	636	143	779
9	132	7	678	139	817 *
1850	113	8	652	153	805 *
1	131	9	614	144	758
2	161	1890	577	124	701
3	194	1	673	135	808 *
4	211	2	663	126	789
5	228	3	623	136	759
6	262 *	4	544	136	680
7	240 *	5	548	140	688
8	178	6	539	120	659
9	207	1897-98 (2)	601	128	729
1860	289 *	1898-99	519	141	660
1	343 *	1899-1900	535	113	648
2	321	1900-01	573	131	704
3	316	1901-02	613	167	780 *
4	285	1902-03	613	179	792 *
5	275	1903-04	580	140	720
6	352	1904-05	538	155	693

(1) Sans compter les chiffres de l'arrondissement de Tournai.
(2) Années judiciaires à partir de 1897.

la population. Le dernier ouvrage (1) qui ait paru sur les crises commerciales relève également la répercussion qu'ont toujours ces phénomènes économiques sur la marche de la criminalité et des suicides, comme sur celle de la nuptialité et de la natalité.

On sait que le développement des sociétés modernes au point de vue économique est lié au développement du capital et passe avec celui-ci par des alternatives d'essor, de crise et de dépression.

Lorsque l'épargne est abondante et afflue vers l'industrie, la production, les prix, les profits, les salaires, tout augmente. La prospérité règne, le luxe se développe, les besoins sont surexcités. L'esprit d'entreprise, la spéculation et les espérances de gain facile prennent un essor exagéré. L'optimisme règne.

L'excès de production amène le ralentissement des affaires. Les profits diminuent, les prix baissent. L'épargne est placée en valeurs de toute sécurité au lieu d'être utilisée en créations nouvelles d'usines, de machines, d'actions, etc. La production diminue, les salaires baissent, les faillites se multiplient. « La baisse des prix rend invendable ou à peu près toute une série de produits ; la demande en a diminué et avec cette diminution brusque de la demande, nous nous trouvons en présence d'une rupture des conditions d'équilibre de la société économique. Normalement, en effet, et cela est vrai de l'économie nationale comme de l'économie mondiale, les dettes d'un négociant, d'une société commerciale ou industrielle d'un pays se soldent avec ses créances. L'arrivée de la crise, en rendant invendable toute une série de produits, a pour effet d'empêcher le fonctionnement normal de ce libre jeu de la balance des créances et des dettes commerciales et industrielles ; une foule de commerçants et industriels ont acheté

(1) Jean Lescure, *Des crises générales et périodiques de surproduction*. Paris, Librairie de la société du Receuil, J. B. Sirey, 1907, p. 75 et 431.

qui se trouvent dans l'impossibilité de vendre : tantôt dans l'impossibilité absolue, il n'y a pas de demande, tantôt dans l'impossibilité relative, les prix ont baissé » (1).

Que faire ? On recourt au crédit, les demandes d'escompte augmentent. Cette augmentation entraîne une élévation des taux de l'escompte, une augmentation du portefeuille, une limitation de l'encaisse des banques, une augmentation de la circulation des billets.

Les conséquences de cette modification brusque des revenus produite par la crise à sa répercussion sur tous les phénomènes d'ordre collectif : phénomènes moraux, politiques ou juridiques.

Les inconvénients de ce développement des sociétés capitalistes par alternatives d'essor et de dépression sont résumés par le même auteur dans les termes que voici (2) :

La période de hausse constitue le bouillon de culture d'une spéculation malhonnête, et le spéculateur assez rusé pour se douter de l'arrivée prochaine de la crise a réalisé en peu de temps et sans travail une fortune incontestablement illégitime. De pareils exemples deviennent non seulement un élément déprimant de l'ardeur au travail, mais ils sont un germe de haine pour l'ensemble de notre régime de répartition actuel. A côté du spéculateur heureux, il y a, en effet, aussi et nécessairement, le spéculateur malheureux ; il y a aussi le commerçant, l'industriel honnêtes, qui, en vertu de la solidarité économique, se voient souvent ruinés. Le riche d'hier devient le pauvre de demain ; la crise se joue à rejeter violemment le gros capitaliste de la veille dans les rangs de la classe moyenne.

L'ouvrier est condamné au chômage ou tout au moins à la réduction de son salaire. Une surexcitation générale s'ensuit, et peu à peu ce bouleversement d'origine purement économique se transforme en un malaise social tel que la morale, le droit, la politique, s'en trouvent eux-mêmes ébranlés : la

(1) Lescure, ouv. cité, p. 426.
(2) Idem, p. 525.

morale, car la misère est génératrice d'immoralité, et la crise génératrice de misère : le nombre des suicides augmente, la criminalité s'accroît. Non seulement l'immoralité se développe, mais l'ordre juridique, politique et économique, sont eux-mêmes mis en question.

Au point de vue juridique, des propositions de loi se font jour et visent à expurger la société de la spéculation immorale ; on revise la législation commerciale sur les marchés à terme, sur les sociétés par action, sur les conditions de leur formation, de leur administration, d'admission des titres à la Bourse, etc., etc. Au point de vue politique, on demande des réformes radicales, on rejette la masse des électeurs dans les bras des partis aux doctrines les plus exaspérées. Mais c'est surtout au point de vue des rapports du capital et du travail que cette alternative d'essor et de dépression est néfaste et cette manière de guerre civile qu'est la grève s'en trouve déplorablement multipliée : nous avons vu, en effet, comment la période d'essor était l'origine d'un mouvement ascendant des salaires, d'une amélioration du sort des classes ouvrières, la période de dépression, le point de départ de phénomènes inverses : or, ces modifications, soit dans un sens, soit dans l'autre, sont la source des conflits incessants entre patrons et ouvriers : s'agit-il d'une élévation de salaire, l'ouvrier sera peut-être contraint de recourir à la grève pour l'obtenir ; s'agit-il d'une diminution, il s'essaiera à l'empêcher par le même moyen. Par suite des variations constantes des conjonctures économiques, le contrat de travail est soumis à une revision perpétuelle, et cette revision, comme bien l'on pense, est la source de conflits incessants.

*
* *

L'élévation anormale et passagère du nombre des suicides en temps de crise économique est suffisamment expliquée par les considérations qui précèdent. Mais l'augmentation con-

stante du taux des suicides de période en période ne l'est pas encore. Après chaque crise, le chiffre des suicides accuse une diminution, mais il manifeste une tendance à remonter dans les années qui suivent à un taux supérieur à celui de la période précédente. Avant d'essayer de donner l'explication de l'augmentation persistante du taux des suicides en Belgique durant la seconde moitié du XIXe siècle, reprenons l'étude de la statistique belge des suicides. Car nous n'avons pas épuisé cette étude. L'examen du chiffre global des suicides ne suffit pas. Il est nécessaire de déterminer la répartition des suicides dans l'espace après l'avoir décrite dans le temps. Il est intéressant aussi d'examiner la répartition des suicides par sexe, par âge, par état-civil et par profession.

En étudiant la répartition de la fréquence du suicide par province que présente le tableau III de la p. 32, on constate qu'elle est très inégale. Les chiffres absolus des provinces de Brabant, de Hainaut et de Liége représentent pour la période envisagée (1901-1905) 63 p. c. du total des suicides. La population de ces provinces ne constitue que 48 p. c. de l'ensemble des habitants.

Dans les arrondissements administratifs de Bruxelles, Anvers, Gand et Liége, on relève 46 p. c. des suicides. La population comprise dans ces arrondissements représente 34 p. c. de la population totale.

Les grandes villes (de 100,000 habitants et plus y compris les faubourgs de Bruxelles) fournissent 30 p. c. des suicides. Leurs habitants représentent 17 p. c. de la population du pays.

Bruxelles et faubourgs, l'agglomération bruxelloise intervient dans les suicides par un sixième, 18 p. c., alors que ses habitants ne forment que le douzième à peu près de la population, 8.5 p. c.

Ces rapports nous indiquent déjà que le suicide est beaucoup plus fréquent dans certaines régions du pays que dans

Suicides de 1901 à 1905.

A. — *Par province.*

TABLEAU III

PROVINCES	1901	1902	1903	1904	1905	MOYENNE ANNUELLE
Anvers	93	92	95	106	109	99
Brabant	243	270	258	265	263	260
Flandre occidentale.	76	62	73	81	84	75
— orientale. .	102	76	89	95	76	88
Hainaut	179	176	148	167	202	174
Liége	94	124	95	113	122	110
Limbourg	20	8	13	8	13	12
Luxembourg . . .	15	11	10	16	23	15
Namur . , ...	37	53	37	27	26	36
TOTAL .	859	872	818	878	918	869

B. — *Dans les arrondissements administratifs d'Anvers, Bruxelles, Gand et Liége.*

ARRONDISSEMENTS ADMINISTRATIFS	1901	1902	1903	1904	1905	MOYENNE ANNUELLE
Anvers	60	67	56	74	71	65
Bruxelles.	196	225	222	214	220	215
Gand	66	44	47	45	39	48
Liege	62	80	56	76	88	72
TOTAL . .	384	416	381	409	418	400

C. — *Dans les villes de 100,000 habitants et plus.*

VILLES	1901	1902	1903	1904	1905	MOYENNE ANNUELLE
Bruxelles et faubourgs	138	174	158	161	164	159
Anvers	34	37	34	47	47	40
Gand	37	19	26	24	25	26
Liége	25	43	24	35	40	33
TOTAL . .	234	273	242	267	276	258

d'autres. La proportion des suicides par 1 million d'habitants a été la suivante pour la période de 1901 à 1905 :

a) Dans les provinces :

	MOYENNE ANNUELLE PAR 1 MILLION D'HABITANTS
Anvers	114
Brabant	195
Flandre occidentale	90
Flandre orientale	82
Hainaut	148
Liége	129
Limbourg	48
Luxembourg	67
Namur	102
Le royaume	125

b) Dans les arrondissements administratifs ayant pour chefs-lieux les grandes villes :

	MOYENNE ANNUELLE PAR 1 MILLION D'HABITANTS
Anvers	121
Bruxelles	237
Gand	122
Liége	144

c) Dans les grandes villes :

	MOYENNE ANNUELLE PAR 1 MILLION D'HABITANTS
Bruxelles et faubourgs	274
Anvers	143
Gand	160
Liége	194

d) Dans la capitale :

	MOYENNE ANNUELLE PAR 1 MILLION D'HABITANTS
Bruxelles (commune)	349

Le suicide est plus fréquent dans les provinces de Brabant, de Hainaut, de Liége et d'Anvers que dans les autres provinces. Cela provient surtout de la présence des grandes villes pour le Brabant, Liége et Anvers. Dans ces provinces, comme également dans la Flandre orientale, les arrondissements administratifs dans lesquels les chefs-lieux sont situés, ont un taux de suicide qui dépasse sensiblement celui de la province.

Le Hainaut n'ayant pas de ville de plus de 100,000 habitants, il est intéressant de rechercher dans quelle partie de la province les suicides sont le plus fréquents. Voici donc la répartition des suicides par arrondissement administratif dans le Hainaut :

	MOYENNE ANNUELLE PAR 1 MILLION D'HABITANTS
Ath	137
Charleroi	133
Mons	156
Soignies	132
Thuin	147
Tournai	190

L'élévation du chiffre pour l'arrondissement de Tournai s'explique sans doute par la présence dans cet arrondissement de deux asiles d'aliénés.

Ce qu'il y a de remarquable dans les taux des suicides pour les arrondissements administratifs du Hainaut c'est leur uniformité. Les villes de Mons et de Charleroi n'ont guère plus de suicides que les arrondissements dont elles font partie. Il n'y a pas de différence entre l'arrondissement agricole d'Ath et les arrondissements industriels de Charleroi et de Soignies. Le taux élevé des suicides de la province de Hainaut n'est donc pas dû, comme dans les autres provinces, à la présence d'une grande ville. Le fléau du suicide y sévit avec la même vigueur dans toutes les régions.

Ce qui frappe surtout dans les proportions ci-dessus c'est le

coefficient extraordinairement élevé de l'agglomération bruxelloise et spécialement de Bruxelles. Le rapport du taux des suicides à Bruxelles est à celui de la province de Limbourg comme 7 est à 1, et à celui de la province de Luxembourg comme 5 est à 1.

Arrêtons-nous pour un instant à l'examen de la situation de Bruxelles au point de vue qui nous occupe. Le tableau IV contient le relevé des suicides et des tentatives de suicide constatés à Bruxelles pendant 58 ans.

Suicides et tentatives de suicide à Bruxelles (1). 1849-1906.

TABLEAU IV

ANNÉES	SUICIDES	TENTATIVES	ANNÉES	SUICIDES	TENTATIVES
1849	22	12	1879	51	24
1850	23	14	1880	68	33
1	28	10	1	63	25
2	36	15	2	57	32
3	25	9	3	50	28
4	18	7	4	60	28
5	24	7	5	62	35
6	29	10	6	56	32
7	15	8	7	66	30
8	16	12	8	61	23
9	30	7	9	61	42
1860	21	9	1890	60	40
1	25	12	1	63	55
2	24	11	2	71	43
3	26	8	3	59	40
4	31	7	4	54	38
5	35	12	5	57	41
6	37	20	6	59	57
7	46	21	7	70	50
8	41	19	8	58	43
9	42	28	9	74	42
1870	38	13	1900	41	63
1	33	10	1	56	42
2	40	8	2	72	43
3	36	26	3	68	46
4	38	17	4	64	40
5	38	10	5	67	22
6	49	15	6	58	41
7	50	15			
8	39	11			

(1) D'après le rapport annuel du Collège échevinal au Conseil communal sur la situation administrative de la ville.

La progression est constante. Les tentatives de suicide sont nombreuses et leur nombre augmente plus rapidement que celui des suicides. L'allure générale du phénoméne est conforme à celle que nous avons constatée pour l'ensemble du pays.

En réunissant les suicides et les tentatives de suicide, on obtient les proportions suivantes :

SUICIDES ET TENTATIVES DE SUICIDE A BRUXELLES

PÉRIODES	MOYENNE ANNUELLE PAR 1 MILLION D'HABITANTS
—	—
1867-1875	350
1876-1884	455
1885-1892	556
1893-1900	559
1901-1906	553

L'élévation du taux des suicides dans le dernier quart du XIXe siècle est marquée ici aussi nettement que pour la population totale. Pendant les années 1876 à 1884, l'augmentation est de 30 p. c. ; de 1885 à 1892, elle est de 22 p. c. ; depuis 1894, il y a stagnation.

J'ai dit précédemment que la ville de Bruxelles faisait relever pour chaque suicide et tentative de suicide la cause probable qui l'avait provoqué. Afin de réunir tous les renseignements relatifs à l'état de suicides dans la capitale, je donne dans le tableau V, p. 37, la statistique de ces causes pour les années 1900 à 1906.

Pas n'est besoin d'insister sur l'imprécision de certaines de ces rubriques. « Contrariété » est un peu vague. « Chagrins d'amour » et « chagrins domestiques » sont des formules qui peuvent abriter des états d'âme bien différents.

Quoi qu'il en soit, remarquons que se sont les suicides provoqués par ces deux dernières causes qui avortent le plus souvent. Les femmes attentent à leur vie plus pour ces causes que pour d'autres et beaucoup plus fréquemment que les

Suicides et tentatives de suicide à Bruxelles.

Années 1900 à 1906.

TABLEAU V

CAUSES ATTRIBUÉES A CES ACTES DE DÉSESPOIR	SUICIDES			TENTATIVES DE SUICIDE		
	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total
Misère. . :	35	5	40	21	5	26
Ivrognerie et débauche . . .	59	4	63	28	4	32
Maladies incurables.	42	9	51	10	4	14
Chagrins d'amour	8	13	21	22	38	60
Id. domestiques	28	15	43	41	24	65
Contrariétés	39	11	50	26	19	45
Aliénation mentale	29	12	41	8	7	15
Causes inconnues.	90	27	117	27	13	40
Total	330	96	426	183	114	297

hommes. Les causes attribuées aux suicides se répartissent de la manière suivante :

Misère	9 p. c.
Ivrognerie	15 „
Maladies incurables	12 „
Chagrins d'amour	4 „
Chagrins domestiques.	10 „
Contrariétés	12 „
Aliénation mentale.	10 „
Causes inconnues	27 „

Ces chiffres semblent indiquer qu'environ 33 à 40 p. c. des suicides à Bruxelles sont dus à des maladies, à l'aliénation mentale et à l'alcoolisme.

Remarquons encore le rapport des sexes en ce qui concerne

la fréquence des suicides. Pour 100 suicides d'hommes, il y a 29 suicides de femmes. Pour 100 hommes qui essaient de se tuer, il y a 62 femmes qui font la même chose. La proportion des femmes est donc bien plus grande dans les tentatives de suicide que dans le suicide. C'est une des raisons pour lesquelles on compte beaucoup moins de femmes que d'hommes parmi les suicidés. Soit à cause de sa faiblesse, soit à cause des moyens qu'elle emploie de préférence pour attenter à ses jours, la femme est fréquemment empêchée de réaliser son funeste dessein.

L'administration communale de Bruxelles publie également, dans sa statistique des suicides, des indications très brèves sur la situation sociale des suicidés. Elles ne permettent guère de conclusion quant à la question de la fréquence plus ou moins grande des suicides dans les différentes classes sociales. Des distinctions telles que « classe riche », « classe aisée », « classe pauvre ou indigente » sont trop peu précises. Voici le relevé pour 1901-1906.

Répartition des suicidés à Bruxelles d'après leur situation de fortune.

TABLEAU VI

ANNÉES	SUICIDÉS APPARTENANT A LA		
	CLASSE RICHE	CLASSE AISÉE	CLASSE PAUVRE OU INDIGENTE
1900.	—	4	37
1.	2	5	49
2.	2	16	71
3.	—	12	56
4.	—	14	50
5.	—	12	55
6.	—	10	48

Il est impossible de dire si les proportions que l'on pourrait établir entre les deux dernières colonnes correspondraient à la répartition de la population bruxelloise entre les différentes classes sociales.

On pourrait améliorer la statistique des suicides de la ville de Bruxelles en déterminant la profession de chaque suicidé et son état social, c'est-à-dire par exemple, profession commerciale : patron, employé, ouvrier.

Il importe de remarquer que le chiffre des suicides de Bruxelles comprend les suicides d'un certain nombre d'étrangers à la ville. De ce chef, les proportions que j'ai établies pour Bruxelles sont un peu au-dessus de la réalité. On peut se faire une idée de la mesure dans laquelle cette réalité est inférieure au taux indiqué, par les chiffres ci-dessous du nombre des étrangers qui se sont suicidés à Bruxelles de 1900 à 1906.

ANNÉES	TOTAL DES SUICIDES	PERSONNES ÉTRANGÈRES
1900	41	2
1901	56	7
1902	89	15
1903	68	15
1904	64	18
1905	67	11
1906	58	5

D'autre part, il ne faut pas perdre de vue qu'un certain nombre d'habitants de Bruxelles vont se suicider dans d'autres localités, notamment dans les faubourgs.

Et il y a les habitants de Bruxelles qui sont frappés d'aliénation mentale et qui, enfermés en province dans des asiles, s'y donnent la mort et y vont grossir le contingent des suicides de la province.

Enfin, il ne faut pas oublier, pour apprécier l'intensité du mouvement des suicides dans la capitale, la constatation que

nous avons faite des nombreuses tentatives de suicide que l'on y relève.

Bruxelles n'est que le centre d'une vaste agglomération. Il n'est pas sans intérêt de jeter un coup d'œil sur la fréquence du suicide dans les différentes communes qui forment les faubourgs de Bruxelles. Les chiffres sont très faibles dans chaque commune et les conclusions qui s'en dégagent ne peuvent être, de ce chef, qu'acceptées sous réserve. Voici, néanmoins, la moyenne annuelle des suicides dans ces communes-faubourgs de 1901 à 1905 et la proportion par 1 million d'habitants *de plus de 15 ans*. J'écarte ici les enfants, dont la présence, en quantité très inégale dans les différentes populations comparées, pourrait fausser les résultats :

	MOYENNE ANNUELLE DES SUICIDES (1901-1905)	PROPORTION PAR 1 MILLION D'ADULTES
Anderlecht	21	646
Bruxelles	69	487
Etterbeek	3	202
Ixelles	11	243
Laeken	9	433
Molenbeek-Saint-Jean	16	394
Saint-Gilles	11	281
Saint-Josse-ten-Noode	8	313
Schaerbeek	11	232

A cause de la faiblesse des nombres et de la part d'influence que peut avoir sur eux la plus ou moins grande exactitude dans l'établissement de la statistique, je n'insisterai pas sur les différences qui se manifestent entre les différents faubourgs au point de vue de la fréquence des suicides. Remarquons toutefois que Bruxelles mis à part, les communes de l'agglomération se classent assez bien dans l'échelle du taux des suicides dans le même ordre que dans leur degré d'industrialisation. Celui-ci est indiqué ci-dessous et est basé sur la proportion, dans la population adulte en 1900, des ouvriers

employés dans les industries d'après le recensement industriel de 1895 :

	Proportion pour cent des hommes adultes employés dans l'industrie	Taux des suicides 1901-1906
	—	—
Anderlecht	78	646
Molenbeek	61	394
Saint-Gilles	54	281
Saint-Josse-ten-Noode	53	313
Laeken	44	433
Ixelles	43	243
Schaerbeek	39	232
Etterbeek	39	202

Les taux élevés d'Anderlecht et de Molenbeek-Saint-Jean sont probablement dus, pour une bonne part, à la présence dans ces communes d'une nombreuse population ouvrière qui n'est pas réputée pour pratiquer la tempérance. L'anomalie de Laeken, qui a un coefficient de suicides plus élevé encore que Molenbeek avec une proportion de population industrielle qui ne dépasse guère celle d'Ixelles, n'est pas faite pour étonner ceux qui savent que, chaque année, un certain nombre d'habitants des communes voisines de Laeken, attirés sans doute par la sollitude des parcs de cet endroit, viennent y mettre fin à leurs jours. La même observation a été faite pour Postdam, qui a un taux de suicides plus élevé que Berlin même, à cause des étrangers, des Berlinois, qui viennent s'y suicider.

Il faut tenir compte aussi du fait qu'Anderlecht, Molenbeek et Laeken, de même que Bruxelles, sont traversés par un canal qui offre aux désespérés, tant de ces communes que des autres communes de l'agglomération, un moyen facile de mettre fin à leurs jours.

Poursuivant l'étude du suicide dans la Belgique entière, nous examinerons les données de la statistique en ce qui concerne le sexe, l'état civil, l'âge et la profession des suicidés.

Le tableau I p. 20 nous donne la répartition des suicides par sexe. On y voit que les femmes se suicident beaucoup moins que les hommes. En moyenne, il y quatre et cinq fois autant de suicides d'hommes que de femmes. On a compté en moyenne :

De 1870 à 1874,	pour 100 suicides d'homme,	18 suicides de femme.
» 1880 à 1884,	» » »	19 » »
» 1890 à 1894,	» » »	19 » »
» 1900 à 1904,	» » »	22 » »

Ce dernier résultat semble faire prévoir une augmentation sensible dans la proportion des suicides féminins.

Il est intéressant de rechercher si cette répartition des suicides par sexe est la même dans toute la Belgique. Je donne donc dans le tableau VII, p. 43 les suicides par sexe par province pour trois périodes. En calculant la moyenne annuelle on trouve les résultats que voici :

Nombre de suicides de femme par 100 suicides d'homme.

PROVINCES	1870-1872	1879-1881	1899-1901
Anvers	20	15	20
Brabant.	29	25	23
Fandre occidentale. . .	11	31	13
Flandre orientale . . .	22	22	23
Hainaut.	8	16	19
Liége.	8	17	17
Limbourg	40	10	11
Luxembourg.	13	6	15
Namur	12	12	25

Les chiffres sont très petits pour certaines provinces, ce qui donne lieu à des anomalies comme celles que l'on remarque pour le Limbourg et la Flandre occidentale. On peut observer

Suicides par province et par sexe [1].

TABLEAU VII

PROVINCES	1870 H.	1870 F.	1870 TOTAL	1871 H.	1871 F.	1871 TOTAL	1872 H.	1872 F.	1872 TOTAL
Anvers	36	11	47	41	8	49	31	8	39
Brabant.	83	20	103	84	14	98	112	21	133
Flandre occidentale.	29	2	31	51	5	56	32	9	41
Flandre orientale .	39	13	52	43	7	50	28	5	33
Hainaut.	44	12	56	45	3	48	45	6	51
Liége	21	—	21	26	5	31	32	2	34
Limbourg	4	1	5	6	2	8	5	3	8
Luxembourg . . .	5	2	7	8	—	8	2	—	2
Namur	11	3	14	18	1	19	12	3	15
TOTAL	272	64	336	322	45	367	299	57	356

PROVINCES	1879 H.	1879 F.	1879 TOTAL	1880 H.	1880 F.	1880 TOTAL	1881 H.	1881 F.	1881 TOTAL
Anvers	51	10	61	52	8	60	54	7	61
Brabant.	151	29	180	151	47	198	159	41	200
Flandre occidentale.	48	19	67	51	13	64	44	12	56
Flandre orientale .	47	11	58	60	17	77	42	6	48
Hainaut.	79	11	90	78	15	93	74	12	86
Liége.	54	8	62	47	7	54	41	10	51
Limbourg	5	1	6	12	—	12	13	2	15
Luxembourg . . .	7	1	8	14	—	14	12	—	12
Namur	18	3	21	17	2	19	19	2	21
TOTAL	460	93	553	482	109	591	458	92	550

PROVINCES	1899 H.	1899 F.	1899 TOTAL	1900 H.	1900 F.	1900 TOTAL	1901 H.	1901 F.	1901 TOTAL
Anvers	83	21	104	84	14	98	78	15	93
Brabant.	207	44	251	172	40	212	200	43	243
Flandre occidentale.	59	11	70	66	10	76	61	15	76
Flandre orientale .	62	15	77	69	14	83	82	20	102
Hainaut.	123	19	142	122	25	147	147	32	179
Liége.	78	20	98	96	15	111	83	11	94
Limbourg	8	1	9	9	—	9	17	3	20
Luxembourg . . .	7	2	9	12	1	13	13	2	15
Namur	16	5	21	28	9	37	32	5	37
TOTAL	643	138	781	658	128	786	713	146	859

[1] D'après les archives de la Statistique générale.

néanmoins que la proportion des suicides de femme est surtout élevée dans les provinces où le taux général du suicide est plus fort. Cette proportion a augmenté dans les provinces de Hainaut et de Liége; elle a plutôt diminué dans le Brabant. Là où le suicide se développe, la femme est plus exposée qu'ailleurs à être également atteinte par le mal.

Le tableau VIII donne la répartition des suicidés en célibataires, mariés, veufs et divorcés pour les années 1899 à 1901. Je choisis ces années parce qu'elles permettent la comparaison des suicidés de chaque groupe d'état civil avec celui de tout le groupe dans l'ensemble de la population. On ne connaît la répartition de la population par état civil que pour les années de recensement. Pour faire ce rapprochement j'ai naturellement fait complètement abstraction des célibataires de moins de 15 ans.

Suicides par état-civil.

TABLEAU VIII

ANNÉES	CÉLIBATAIRES	MARIÉS	VEUFS ET DIVORCÉS
1899	316	338	122
1900	277	370	130
1901	308	420	114
Moyenne annuelle	300	375	122
Proportion par 1 million d'habitants de chaque âge	158	163	315

Il semble résulter de ces chiffres que les mariés ont un taux de suicides supérieur à celui des célibataires. Des observations en sens contraire ont été faites dans un grand nombre de pays. Notre résultat peut être accidentel; il peut provenir aussi de ce que les chiffres sont trop petits ou plus vraisemblablement

de ce que notre *statistique ne fournit pas le relevé des suicidés par état civil combiné avec l'âge.*

C'est là une lacune qui enlève toute valeur pratique à la statistique des suicidés par état civil. Je ne m'étendrai donc pas ici sur ce point qui est beaucoup mieux mis en lumière par les données de la statistique dans les autres pays.

Il en est de même pour la statistique de l'âge des suicidés, que le tableau IX présente pour les années 1899, 1900 et 1901. Le choix des années est déterminé également par la nécessité de comparer les suicidés par groupe d'âge avec la population de cet âge.

Suicides par âge.

TABLEAU IX

AGES	1899	1900	1901	TOTAL	PROPORTION PAR 1 MILLION D'HABITANTS DE CET AGE	MOYENNE ANNUELLE
Moins de 16 ans .	12	11	6	29	44	15
16 à moins de 25 .	115	107	99	321	286	95
25 à moins de 40 .	210	212	233	655	452	151
40 à moins de 50 .	148	146	181	475	687	229
50 à moins de 60 .	140	161	171	472	874	391
60 à moins de 70 .	104	97	110	311	802	367
70 ans et plus . .	49	49	56	154	625	308
Age inconnu. . .	3	3	3	9	—	—
TOTAL . .	781	786	859	2426	—	—

On voit que la proportion des suicidés augmente avec les âges. Il en est du moins ainsi, d'après notre statistique, jusque 60 ans. Cet âge serait le point culminant de suicide chez nous.

Mais dans presque toutes les statistiques étrangères, qui sont plus détaillées, on constate que l'augmentation du taux des suicides persiste jusque dans les âges les plus élevés où il atteint son maximum.

Cette constatation explique d'une façon beaucoup plus topique que les plus subtiles considérations sur l'effet des liens de famille, telles que M. Durkheim spécialement les a développées — pourquoi les veufs et veuves ont un taux de suicide si élevé. C'est que dans les catégories d'âges supérieures, de 60 ans et plus, les veufs et veuves se trouvent en très forte proportion. Il n'est pas étonnant qu'ils fournissent relativement plus de suicidés que les mariés et les célibataires.

Il nous reste à dire un mot de la répartition des suicides dans les différentes classes sociales. Malheureusement, ici également la statistique belge ne fournit que des renseignements insuffisants. Le tableau X résume ces données pour 15 ans, de 1886 à 1900.

Suicides par profession. Moyenne annuelle.

TABLEAU X

PROFESSION DES SUICIDÉS	1886 à 1890	1891 à 1900
Agricole	174	170
Commerciale	104	130
Industrielle	153	216
Intellectuelle ou libérale	65	78
Professions inconnues et autres. .	217	205
TOTAUX . . .	713	790

Il nous manque encore ici, comme dans une bonne partie de la statistique belge relative aux professions, l'indication de

l'état social. Ainsi les professions industrielles comprennent-elles les patrons, les employés, les ouvriers? Sans doute, mais dans quelle mesure chaque catégorie intervient-elle dans les suicides attribués à la profession industrielle? Nous ne le savons pas.

Ce que nous pouvons remarquer, c'est que le nombre des suicidés pour lesquels on a relevé une profession commerciale ou industrielle, a augmenté d'une période à l'autre et que celui des suicidés appartenant à la profession agricole a diminué.

On ne peut pas songer à rapprocher cette statistique du relevé général des professions obtenu par le recensement général de la population. Celui-ci ne distingue pas entre la profession principale et la profession accessoire; chaque habitant est compté autant de fois qu'il exerce de professions différentes. Le nombre de professions et conditions est par le fait supérieur au nombre des habitants, et si nous avons le nombre des professions industrielles, agricoles, etc., nous n'avons pas le nombre des industriels, des agriculteurs, etc.

Ce que l'on peut encore remarquer, c'est que la proportion des suicidés appartenant aux professions commerciales et libérales dans l'ensemble des suicidés est de beaucoup supérieure à l'importance relative de ces professions dans le total de la population.

*
* *

Nous pouvons résumer à présent les observations que l'étude de la statistique belge nous a permis de faire sur le développement du suicide dans notre pays depuis une cinquantaine d'années.

Nous avons vu que les suicides sont actuellement beaucoup plus fréquents qu'ils ne l'étaient dans la première moitié du XIXe siècle. Leur nombre a suivi une marche ascendante depuis que l'organisation sérieuse de la statistique permet de croire que le relevé des suicides — toujours incomplet — est à peu près exact, c'est-à-dire depuis les années 1867 et sui-

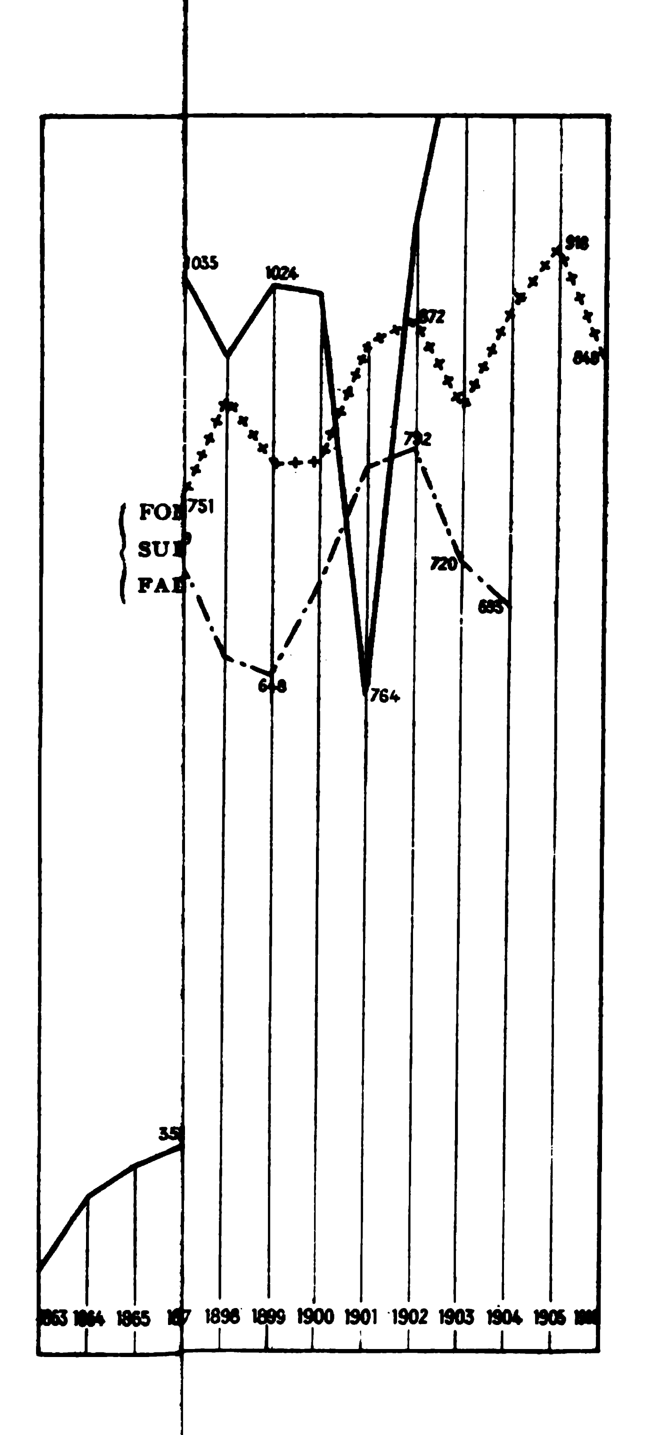
vantes. Actuellement et depuis la fin du XIXe siècle, les progrès du suicide semblent arrêtés. Est-ce momentané ? Est-ce définitif ? C'est ce que les chiffres des prochaines années nous apprendront.

L'accroissement du nombre des suicides a été particulièrement rapide dans le dernier quart du XIXe siècle. Il a eu pour point de départ la crise économique aiguë qui a suivi les années 1871 à 1873, qui avaient été marquées par une prospérité matérielle inouïe. La dépression profonde qui s'est prolongée, avec des intermittences de relèvement, jusque vers la fin du XIXe siècle, a été accompagnée de phénomènes sociaux qui indiquent un trouble général dans les esprits, un manque d'équilibre mental, une surexcitation fiévreuse coupée de profonds abattements, dont les progrès du suicide sont un des symptômes. Il en est d'autres : le développement de l'alcoolisme et des maladies mentales.

Nous avons vu que les points culminants de la courbe des suicides correspondent aux années de crises industrielle et commerciale. Nous pouvons ajouter que les périodes de croissance que le suicide a traversées se couvrent, à peu de chose près, avec les périodes de développement industriel et commercial dans notre pays.

Le diagramme ci-contre rend cette coïncidence évidente. J'ai pris comme point de comparaison avec la courbe des suicides celle de la production de la fonte, qui est « le baromètre infaillible de nos sociétés économiques », comme le fait remarquer Lescure. La fonte est spécialement employée à la production de l'outillage moderne. Sa consommation est en rapport direct avec l'intensité du développement industriel. Elle subit, plus que les mines encore, les fluctuations de la situation économique.

Les deux courbes suivent une marche constamment ascendante dans leur allure générale, mais avec des irrégularités, des redents, des arrêts dans la progression qui sont naturellement plus marqués pour la courbe de la production de la fonte,


1035
1024
918
872
848
751
732
720
685
648
764
35
FO
SU
FA
863
1864
1865
1898
1899
1900
1901
1902
1903
1904
1905

mais qui se produisent pour celle-ci toujours dans le sens contraire à celui qui est constaté pour la courbe des suicides.

Dans leur développement général, les deux courbes se subdivisent en quatre périodes de 6 à 10 ans, chacune comprenant quelques années de hausse, quelques années de baisse et quelques années de stagnation ou de dépression. A des années de hausse de la production de la fonte correspondent des années de baisse du suicide. Le sommet de la courbe marquant une période de prospérité industrielle s'oppose — à une année ou deux années près — au point inférieur de la courbe du suicide pour la même époque.

Les périodes sont composées comme suit :

1868-1875	7 ans
1876-1886	10 ans
1886-1895	9 ans
1896-1902 . . . , ...	6 ans

Ces périodes marquent — en traits larges — les quatre étapes de notre progrès industriel : ce sont les quatre marches de cet escalier de géants !

Hélas, il est bordé des cadavres des victimes du progrès dont l'amoncellement s'élève avec lui !

Voilà pour l'ensemble. Mais dans le détail de la progression, dans les ondulations que présente la courbe du progrès, il y a opposition entre les deux mouvements. On peut relever sur le diagramme les contrastes que voici :

ANNÉES	MOUVEMENT DE LA PRODUCTION DE LA FONTE	MOUVEMENT DES SUICIDES
1868-72	Hausse	Baisse
1872-75	Stagnation	Stagnation
1876-79	Baisse	Hausse
1888-83	Hausse	Stagnation
1883-86	Baisse	Hausse
1887-89	Hausse	Stagnation
1890-93	Baisse	Hausse
1894-97	Hausse	Baisse
1897-1902	Stagnation	Stagnation

Il y a augmentation apparente pour le suicide pour ces dernières années, mais en réalité stagnation avec une tendance à la baisse comme nous l'avons vu, lorsqu'on tient compte de l'accroissement de la population.

En ce qui concerne la courbe des faillites dont les points culminants indiquent le moment des liquidations qui terminent les crises commerciales, nous avons vu précédemment que ces points correspondent aux années de surélévation passagère du nombre annuel des suicides. C'est ce que le diagramme met également en lumière.

Nous avons constaté encore que le suicide s'est surtout accru dans les grandes villes et dans les provinces industrielles. Son augmentation a été beaucoup moindre dans les régions rurales. Encore actuellement les provinces de Limbourg et de Luxembourg ont un taux de suicide peu élevé.

De plus, les femmes ont été beaucoup moins atteintes par les progrès du suicide que les hommes.

Enfin, ce sont surtout les professions industrielles et commerciales, ainsi que les professions libérales, qui fournissent les gros contingents à la masse sombre, toujours croissante, des suicidés.

Nous n'avons pas la statistique des causes immédiates des suicides. Nous ne connaissons pas les maladies mentales ou autres qui poussent les suicidés à la mort. Nous n'avons pas le relevé des mobiles auxquels ils obéissent.

Mais cela nous servirait de peu. Nous savons bien que, dans la plupart des cas, nous n'aurions pas la cause réelle du suicide, mais le motif apparent ou allégué, l'appréciation des parents ou de l'employé communal plutôt que la déclaration du suicidé lui-même.

Et nous aurions même celle-ci que nous ne serions pas éclairés sur les vraies causes de la plupart des suicides. Car ceux qui se suicident ne voient que l'évènement qui les détermine à se donner la mort, évènement banal souvent, auquel

les malheureux attribuent une importance hors de proportion avec la réalité ; car au moment où ils déclarent ne pas pouvoir supporter l'existence à cause de tel malheur, de telle souffrance physique ou morale, des milliers d'êtres humains supportent courageusement des malheurs plus grands et des souffrances plus pénibles. Mais ce que les suicidés ne voient pas, c'est l'état d'âme qui les a amenés à envisager le suicide comme un dénouement possible à leurs misères et surtout les dispositions physiques et morales qui les ont rendus si sensibles à certaines blessures de la vie. Appelons cela nervosité ou névrose, neurasthénie, matérialisme pratique qui consiste à chercher dans la vie un bonheur sans mélange qu'elle ne peut donner, absence de compréhension de la souffrance, irréligiosité.

Ce sont les vraies causes du développement du suicide au XIXe siècle. Joignez-y, comme facteur secondaire, l'esprit d'imitation, excité par les journaux qui relatent les suicides avec force détails, et par le roman et le théâtre qui l'excusent et le dramatisent.

Mais, dira-t-on, nous voilà loin de vos comparaisons de tantôt entre les fluctuations de la situation économique et le cours sinueux des suicides; nous voilà loin de votre rapprochement bizarre entre le développement de la production de la fonte et l'augmentation des suicides.

Et pourtant non, nous y sommes en plein ! Car, il est superflu de le faire remarquer, ce n'est pas l'extension de notre outillage industriel représenté par la production de la fonte qui a causé l'accroissement extraordinaire du nombre des suicides. Les crises économiques ne sont pas les vraies causes de l'élévation brusque du chiffre annuel des suicides, pas plus que le vent d'automne ne fait mûrir les fruits qui tombent à son premier souffle.

La crise, comme le vent d'automne, passe en raffale sur une population surexcitée par un travail manuel ou cérébral exagéré, elle sent subitement la lassitude de vivre l'envahir

et ayant mis le prix de la vie dans des jouissances qui lui échappent elle ne trouve plus de raison suffisante de vivre.

Les fruits tombent parce qu'ils sont mûrs ; les suicidés se couchent d'eux-mêmes dans la tombe parce que l'inquiétude et les souffrances qui accompagnent la crise s'engouffrent dans leurs cervaux impressionnables sans rencontrer de résistance et y ont un douloureux retentissement.

Mais qui nous a rendu impressionnables à l'excès ? Qui a semé dans les âmes le doute, le pessimisme, dans les cœurs l'avidité des jouissances matérielles ? Qui a battu en brêche dans les esprits les convictions religieuses qui sont un soutien incomparable dans les déceptions et les souffrances de la vie ?

Chez nous, en Belgique, c'est l'industrialisme. Il n'en a pas été ainsi partout et il n'était pas fatal qu'il en fût ainsi. Mais dans notre pays, ce sont les modifications profondes de la mentalité et des mœurs provoquées par le rapide essor de la prospérité matérielle et l'intensité de l'activité industrielle et commerciale qui ont permis et favorisé le développement du suicide.

Qu'est-ce donc que l'industrialisme ? Quelle action a-t-il exercée sur l'activité et le genre d'activité de la population, sur ses préoccupations, sur ses conceptions fondamentales ?

Pour décrire les influences sociales de l'industrialisme, j'emprunterai la plume d'un témoin oculaire de ses origines. On ne pourra le taxer de parti pris rétrograde ou socialiste : c'est un économiste de l'école libérale belge qui écrivait dans l'organe attitré que cette école publiait à l'époque de sa splendeur sous la direction de M. de Molinari : l'*Économiste belge*. La peinture qui nous est faite des conséquences sociales du développement industriel est plutôt sympathique et elle n'a rien d'exagéré ; car elle a été faite avant 1870, avant l'épanouissement prodigieux de notre activité économique qui s'est

produite à ce moment. M. Léon Estivant écrivait en 1867 dans l'*Économiste belge* [1] :

Dans un milieu industriel, le cerveau humain se modifie ainsi que toutes les notions qu'il renferme : nous comprenons autrement que nos devanciers le progrès, le bonheur, la destinée humaine. Pourquoi donc s'étonner si la science subit une métamorphose analogue à celles de la politique et de la législation.

Étudiez les mœurs : vous constaterez qu'elles sont industrielles, c'est-à-dire qu'elles forment un système qui se plie entièrement aux besoins de la production. Dans le tourbillon qui nous soutient et nous emporte, la lutte est incessante : pas de trêve, pas de merci. Il faut jouer des coudes pour se frayer un passage à travers la cohue, il faut suer, souffler, intriguer souvent, ramper quelquefois; ne se laisser rebuter par rien, oublier momentanément les injures, sauf à s'en venger plus tard, avaler les affronts, courber l'échine. Si tu veux réussir, dit la sagesse moderne, rends-toi utile, fais-toi craindre. Les déceptions, les meurtrissures et les chocs, loin de t'abattre, doivent, comme autant d'aiguillons brûlants enfoncés dans ta chair, centupler ton énergie et ton courage. Malheur à celui qui s'arrête et, se croisant les bras, se demande à quoi bon ces efforts, à quoi bon cette fièvre. La foule, qui l'entoure, le renverse, l'écrase, le foule aux pieds.

Nos habitudes sont donc calculées de manière à ce que dans notre course après la fortune, rien ne nous arrête ou ne nous paralyse. *Times is money,* cette devise règle la vie moderne.

Nous n'apprécions les choses qu'au point de vue de leur utilité. Ainsi nous estimons la bienveillance, parce qu'elle développe et améliore les relations sociales; la probité, parce qu'elle inspire la confiance et accroît le crédit; la liberté, parce qu'elle favorise l'essor de toutes les forces productives; l'instruction parce qu'elle perfectionne le travail; la science, parce qu'elle invente de nouveaux procédés.

Qu'est-ce que le mariage : un moyen de grouper les capitaux. Qu'est-ce que la famille : une société de secours mutuels.

Chaque époque à ses vertus et ses vices particuliers. La nôtre voit se développer l'esprit d'économie, la probité commerciale, le respect de la liberté, l'amour du travail; mais sous l'empire des

[1] L'*Économiste belge*, organe des intérêts politiques et économiques des consommateurs. Directeur, M. G. de Molinari, 13e année, 1867, p. 2.

mêmes causes, les instincts égoïstes s'exaltent et les convoitises s'allument.

Dès l'enfance, nous respirons l'atmosphère enflammée : elle nous pénètre et nous dévore. Ah! quelle douleur que de n'être rien, de ne pouvoir rien, ni bien ni mal : étouffé dans la foule, inerte comme un cadavre, on va et vient, porté par son remous. Parfois on s'indigne, on se révolte, on veut vivre, aborder aux rivages de la fortune et du pouvoir; on se cramponne de ses ongles sanglants aux moindres épaves, mais le flot humain, qui monte toujours, submerge la plupart d'entre nous.

La vie s'accroît proportionnellement à la rapidité de nos sensations et à l'intensité de nos efforts. Comme la fourmi inquiète, nous courons çà et là, palpant chaque brin d'herbe, mesurant chaque fétu. Rien n'échappe à ces millions de prunelles ardentes, à ces investigations obstinées, à cette curiosité sans bornes.

L'influence de l'industrie sur la société est donc incontestable : on peut la déplorer; on ne peut la nier. Certains moralistes la croient néfaste. Dans chacun des faits que nous avons rappelés, ils voient le triomphe du matérialisme, la glorification des instincts et des sentiments inférieurs, la subordination de l'esprit à la chair, de l'idée à la sensation, du devoir au besoin. D'après eux, la science, divisée en une foule de branches isolées, se traîne péniblement à la remorque de l'industrie, et perd avec l'habitude de la synthèse, le sentiment de l'unité des phénomènes. Ils affirment que la religion passe à l'état d'habitude machinale, que l'art décline, que les instincts poétiques s'éteignent, et que l'homme retombe de tout son poids dans le bourbier des nécessités et des besoins vulgaires. A quoi servent ces pieuses homélies et ces belles dissertations? La foule qui assiste aux conférences de certains prédicateurs à la mode n'en est pour cela pas moins frivole et mondaine. Les dames vont, en grande toilette, entendre les éloquentes périodes d'un orateur qui tonne contre le luxe!

Les économistes, quoi qu'en disent leurs adversaires, ne ferment point les yeux sur les misères du temps présent, ils pensent que tous les éléments d'une civilisation étant solidaires, le bien et le mal, les vertus et les vices qu'ils renferment en leur sein dérivent des mêmes causes et sont également nécessaires. Ainsi, dans l'ordre industriel, la substitution progressive du travail mécanique au travail musculaire produit à la fois l'affranchissement des classes ouvrières et de graves perturbations dans leur régime économique; l'extension du crédit augmente la puissance virtuelle du travail en même temps

qu'elle provoque des crises périodiques; la liberté du commerce crée une sorte d'assurance internationale, grâce à laquelle les progrès comme les accidents de la production atteignent ou favorisent les divers pays du globe. Dans l'ordre politique, nous observons une série de rapports analogues; par exemple, l'agglomération des peuples en grandes unités économise les frais de gouvernement, mais elle crée une centralisation formidable et elle concentre dans les mains de l'État une force dont il peut se servir pour opprimer les citoyens. Dans le domaine scientifique, l'habitude de l'analyse donne à l'esprit plus de ressort, mais elle en diminue l'étendue; elle multiplie les vérités partielles et elle empêche les découvertes des vérités générales.

Rien ne pourra donc nous affranchir de l'influence du milieu. Longtemps encore les instincts égoïstes se fortifieront en secret, les nobles sentiments et les passions désintéressées sommeilleront dans nos cœurs, et, poussés par la faim, fouettés par la concurrence, stimulés par les appétits matériels, enflammés par l'envie, nous nous précipiterons à la curée, comme une meute avide, avec un élan, une fureur et une énergie qui donnent la mesure des impulsions qui nous dirigent.

Ne cherchons donc ni à incriminer ni à défendre la civilisation contemporaine. Elle est ce qu'elle doit être; elle renferme en elle-même sa propre loi et son propre idéal. Comme le minéral, comme la plante, elle obéit aux lois immuables de l'esthétique : les formes qu'elle revêt expriment la nature et la direction des forces qui la gouvernent. Inclinons-nous devant elle, car, de toutes les réalités que nos sens perçoivent et que notre esprit comprend, elle est la plus parfaite, la plus élevée et la plus divine. Régie par la loi du *Devenir,* elle se transforme sans cesse : son type varie. La civilisation future s'élabore dans nos âmes. Comme ces polypes qui, dans les mers du sud, bâtissent les îles ou vivent plus tard des êtres supérieurs, nous préparons la civilisation dont d'autres que nous recueilleront les bienfaits.

Tous les traits de ce tableau sont vrais, ils représentent la réalité de la vie sociale et de la mentalité d'une population vouée à la production à outrance et à la circulation accélérée de la richesse et enivrée par l'effort surhumain et la splendeur du résultat : activité fiévreuse, surexcitation des besoins et

des désirs, recherche des jouissances matérielles, âpreté de la concurrence, affaiblissement des sentiments religieux et de tout idéalisme.

Au fur et à mesure que l'industrialisme se développait, une partie toujours plus grande de la population voyait sa destinée suivre les fluctuations de la marche des affaires; l'ardeur de la lutte grandissait, les convoitises s'allumaient, le matérialisme faisait tâche d'huile, la surexcitation nerveuse grandissait, et les suicides, les crimes, l'alcoolisme, la folie augmentaient.

Tous ces phénomènes se tiennent et ont la même cause sociale que nous venons de décrire : ils ont réagi l'un sur l'autre dans une mesure qu'il est difficile de préciser, mais dont la réalité est certaine. Ainsi, l'alcoolisme et la folie ont certainement contribué à augmenter le taux des suicides. Les progrès de ces deux maux coïncident avec celui des suicides et ont suivi une marche à peu près parallèle, mais ils ne suffisent pas à expliquer, dans toute son intensité, la marche ascendante des suicides. Beaucoup de gens se suicident qui ne sont ni fous ni alcooliques.

Pour déterminer le degré d'influence de l'alcoolisme et de la folie sur l'augmentation des suicides, il faudrait savoir combien il y a de gens déments et alcooliques parmi les suicidés. La statistique belge ne donne pas ce renseignement qui serait très intéressant. D'après certains relevés faits à l'étranger par des médecins, un tiers des suicidés seraient atteints d'aliénation mentale (1). Nous avons constaté que la présence d'un asile d'aliénés dans une localité fait monter le taux des suicides.

La fréquence des maladies mentales a beaucoup augmenté en

(1) Voir notamment la *Preussische Statistik,* 1874, p. 248. — *Bulletin de l'Institut international de statistique,* t. X, 1897, p. xxxv, " Movimento della popolazione in alcuni stati d'Europa et d'América. Parta II ". La proportion des suicides due à l'aliénation mentale est de 13 p. c. pour l'Italie et de 28 p. c. pour la Prusse d'après les relevés réunis dans le Bulletin. Mais les statistiques des différents pays ne sont guère comparables en ce point spécial.

Belgique dans la dernière partie du XIX° siècle. Mais nous ne possédons pas de statistiques complètes sur les aliénés.

La population des établissements d'aliénés a crû dans la proportion de 100 p. c. de 1876 à 1900. De 7,441 elle s'est élevée à 14,803. Mais ces chiffres ne représentent pas l'accroissement de l'aliénation mentale dans le pays, d'après les personnes compétentes. Les familles se décident plus facilement depuis quelque temps à faire soigner leurs parents déments dans les asiles ou colonies. D'après une statistique établie par le Ministère de la Justice le nombre des aliénés soignés dans leur famille ou placés dans des asiles ou colonies était en 1878, de 10,020, en 1900 de 17,065, soit une augmentation de 70 p. c.

Parmi la population des asiles, le nombre des aliénés alcooliques a passé de 312 en 1876 à 1,560 en 1900. La proportion était donc de 4 p. c. en 1876 et de 10 p. c. en 1900.

On trouverait sans doute une augmentation analogue ou plus forte encore du nombre des suicidés alcooliques parmi les suicidés, si nous possédions des données à cet égard. Il est hors de doute que l'alcoolisme a eu sa part d'influence dans l'accroissement des suicides. Je ne citerai pas de chiffres sur la consommation de l'alcool mise en rapport avec la statistique des suicides. Ces chiffres sont d'une exactitude très approximative et leur calcul diffère d'après les méthodes employées pour les établir. Ce sont des évaluations et non pas des statistiques. Rappelons seulement que M. Em. Cauderlier a calculé que la consommation totale du peuple belge en bières, vins et eau-de-vie a été de 1866 à 1869 de 1,207,221,050 francs et de 1,556,610,170 francs de 1873 à 1876 soit 343 millions de plus, 25 p. c. de majoration, alors que la population ne s'est accrue que de 7 1/2 p. c.

« Et les conséquences ! Hélas ! De 1870 à 1889, la criminalité passe de 383 à 795 par 100,000 habitants, la population des dépôts de mendicité de 4,836 à 16,795 pension-

naires, celle des asiles d'aliénés de 6,350 à 10,515, le nombre des suicides de 367 à 749 par an. Et les médecins des hôpitaux de Bruxelles constatent à l'autopsie que 80 p. c. des adultes mâles qui y décèdent sont des alcoolisés.

« Voilà l'action déplorable de l'alcool dans le corps social. Et c'est à cela que mènent pour une large part ces richesses nouvelles, ces centaines de millions que nous a valus le développement industriel du XIXe siècle » (1).

Dans les dernières années la situation au point de vue de l'alcoolisme s'est légèrement améliorée. Et c'est à une diminution de l'alcoolisme que l'on peut attribuer l'arrêt que nous avons constaté dans le mouvement ascendant des suicides, à la fin du XIXe siècle. Les effets de cette cause cessant en partie de se faire sentir, le chiffre des suicides doit cesser d'augmenter dans la mesure où cette cause agissait. Mais si les causes sociales générales qui créent dans la population la disposition du suicide persistent, le fléau reprendra bientôt sa marche en avant ; seulement la rapidité de ses progrès sera un peu ralentie.

(1) Em. Cauderlier, *L'évolution économique du XIXe siècle : Angleterre, Belgique, France, États-Unis*. Bruxelles, Lamertin, 1901, p. 198.

III. — COMPARAISON INTERNATIONALE DU SUICIDE

Si l'étude du suicide en Belgique est de nature à inspirer des réflexions mélancoliques, la comparaison de notre situation au point de vue du coëfficient de la désespérance avec celle des pays étrangers est plutôt rassurante ; du moins elle nous permettra de constater que nous occupons une position intermédiaire moyenne, comme en beaucoup de choses, entre les pays où le suicide sévit avec la plus grande intensité et ceux où il est le moins répandu.

M. Masaryk, professeur de philosophie à l'université de Vienne, qui a fait une des études les plus approfondies sur la matière ([1]), résume ainsi un aperçu historique sur le suicide : « Dans tous les temps et chez tous les peuples le suicide se rencontre à l'état sporadique ; mais comme phénomène social de masse il apparaît périodiquement ; c'est ainsi que la tendance maladive au suicide a été particulièrement répandue au moment de la décadence des peuples civilisés de l'antiquité : Grecs, Romains, Égyptiens. Le moyen âge chrétien ne connaît pas du tout la tendance maladive ; par contre, elle est née à une époque plus rapprochée, elle se développe incessamment depuis la Renaissance et atteint actuellement chez toutes les nations civilisées une telle intensité qu'elle doit être considérée comme le mal spécial de notre temps : elle est la question *sociale* dans le sens propre du mot.

» La tendance maladive au suicide est (probablement) toujours liée à une nervosité générale plus ou moins grande. Quoi qu'il en soit, actuellement l'augmentation de la tendance

([1]) Dr Thomas Garrigue Masaryk, *Der Selbstmord als sociale Massenerscheinung der modernen Civilisation*. Vienne, 1881, Carl Konegen.

au suicide est avec l'augmentation de l'aliénation mentale le fait caractéristique le plus triste et pour cela même le plus important de notre époque » (p. 140).

Le nombre des suicides officiellement constaté en Europe pendant le XIX[e] siècle s'élève à 1,300,000 en chiffres ronds. Et comme la plupart des statistiques sont incomplètes, et l'étaient surtout pendant la première moitié du XIX[e] siècle, ce nombre, pour être conforme à la réalité, devrait être augmenté de beaucoup. Le chiffre de deux millions admis par M. Krose (1) n'est certainement pas exagéré, s'il est effrayant.

Mais ne prenons que la statistique actuelle. Elle a relevé en Europe pendant les dix dernières années annuellement 400,000 suicides; ce qui fait 1 million en 25 ans. La France et l'Allemagne fournissent à elles seules la moitié de ce terrible tribut mortuaire prélevé sur les sociétés civilisées modernes par un fléau plus terrible que la guerre que l'on songe à abolir. Dans l'empire allemand on a compté, depuis sa fondation jusqu'en 1903, plus de 300,000 suicides. Les trois dernières guerres soutenues par l'Allemagne n'ont pas demandé — loin de là — de tels sacrifices de vies humaines!

Avant d'entreprendre la comparaison des peuples européens au point de vue de la fréquence du suicide, il n'est pas inutile de faire remarquer que les observations que j'ai faites relativement au degré d'exactitude de la statistique belge des suicides, s'appliquent à cette statistique dans les différents pays; pour les uns les réserves doivent être renforcées; pour les autres elles peuvent être atténuées. Indépendamment des difficultés toujours et partout inséparables de cette statistique, il existe chez les peuples divers, que nous allons passer en

(1) H. A. Krose, S. J., *Der Selbstmord im 19. Jahrhundert nach seiner Verteilung auf Staaten und Verwaltungsbezirken* (*Ergänzungshefte zu den Stimmen aus Maria Laach*). Fribourg en Brisgau, Herder, 1906.

revue, des raisons spéciales qui rendent leurs statistiques des suicides imparfaitement comparables. D'abord, la statistique en général est mieux organisée, ses résultats sont plus complets, plus exacts dans certains pays que dans d'autres. Il est manifeste, par exemple, que le service de la statistique en France, en Allemagne, en Italie, en Belgique fonctionne plus régulièrement, embrasse mieux et scrute plus à fond son champ d'observations que celui des pays, comme l'Espagne, la Hongrie, la Roumanie, la Russie, moins centralisés ou moins civilisés.

Ensuite, on rencontre dans quelques pays à l'égard des suicides, soit un état de l'opinion publique, soit des dispositions pénales, soit des mesures disciplinaires ou des règles liturgiques dans les communautés religieuses, qui sont de nature à entraver le relevé complet des suicides.

La réprobation qui s'attache au suicide est générale, mais elle existe à des degrés divers dans les différents pays. Elle incite les familles, dans une mesure plus ou moins grande, à chercher à céler le suicide d'un de leurs membres, lorsque faire se peut.

L'existence de pénalités dans les lois ou dans les règlements concernant les cérémonies funèbres est une cause qui agit avec beaucoup plus d'efficacité encore pour rendre les statistiques des suicides incomplètes, lorsqu'elles sont dressés, d'après les déclarations des parents ou amis des décédés. C'est ainsi que les statistiques anglaises relatives aux suicides, sont de l'aveu de tous les hommes compétents, incomplètes.

Le suicide est considéré en Angleterre comme un délit et punit comme tel. Bien que ces dispositions pénales ne soient guère appliquées, comme elles existent il est naturel que la famille ou les amis du suicidé cherchent à cacher la véritable cause de la mort. Et comme ces dispositions ne répondent pas à l'état de l'opinion, les autorités chargées de faire l'enquête sur les cas de suicide, sont disposées à admettre, dans tous les cas qui laissent quelque place au

doute, un accident ou l'aliénation mentale comme cause de la mort (1).

En Espagne également, il y a des peines édictées contre les suicidés, ce qui, d'une part, nécessite dans chaque cas l'intervention de la justice — ce qui est une garantie au point de vue de la réalité des cas de suicide admis comme tels — mais ce qui d'autre part, est de nature à déterminer les autorités judiciaires à admettre plus facilement, dans les cas douteux, une autre cause que le suicide.

Enfin le refus des autorités religieuses de prendre part aux funérailles des suicidés; d'autres marques de mépris, comme par exemple, celle qui consiste à refuser à la dépouille mortelle des suicidés une place dans le cimetière commun peuvent être des causes plus ou moins efficaces d'inexactitude plus ou moins grande de la statistique en excitant le désir qui existe déjà sans cela dans les familles de l'entourage des suicidés de cacher la vérité sur la cause de leur mort.

Ces différences dans le degré d'exactitude de la statistique du suicide dans les divers pays n'interdit pas leur comparaison d'une manière absolue, mais il est bon d'en être averti et d'en tenir compte dans l'appréciation des résultats du rapprochement que nous allons faire.

Le tableau XI des p. 64 et 65 donne les moyennes annuelles des suicides dans les pays d'Europe depuis 1865 et la proportion des suicides par 1 million d'habitants pour chaque période quinquennale. Les chiffres sont extraits de la *Statistique internationale du mouvement de la population d'après les registres d'état civil* publiée en 1907 par le service de la statistique générale de la France, Direction du Travail, Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale, p. 601 à 608.

On remarque que le coefficient des suicides des années 1896-1900 pour la Belgique est inférieur de plusieurs unités

(1) V. Morselli, *Der Selbstmord*, p. 119.

à celui que j'ai donné moi-même comme étant celui de la période 1893-1900. Cela provient de deux circonstances : d'abord de ce que les années 1896-1900 ont été marquées par un chiffre de suicides peu élevé, alors que les années 1893 à 1896 qui sont comprises dans la période que j'ai envisagée, ont des chiffres plus forts. La seconde cause est que pour calculer le taux des suicides par 1 million d'habitants, la Statistique générale de la France a pris une population moyenne, pour les années 1896 à 1900, de 6,639,000 ([1]) qui est beaucoup trop élevée. La population du royaume n'était en 1900 que de 6,693,548 et elle augmente en moyenne de 60,000 par an.

L'abaissement du taux des suicides en Belgique qui résulte des chiffres du tableau ci-dessus, ne correspond pas à la réalité malheureusement. Tout ce qu'on peut dire, comme nous l'avons vu, c'est que le mouvement des suicides a été stationnaire chez nous pendant les dernières années du XIXe siècle et les premières années du XXe siècle.

Mais prenons le tableau dans son ensemble sans nous inquiéter spécialement de la Belgique. Classons d'abord les pays par ordre de fréquence du taux des suicides dans la période la plus rapprochée de nous. Nous pouvons former trois groupes : pays à coefficient de suicide élevé, où l'on compte plus de 200 suicides par 1 million d'habitants, pays à coefficient de suicide moyen qui ont une moyenne annuelle de plus de 100 à 200 suicides, pays à coefficient de suicide faible ou modéré où le taux de suicide ne dépasse pas 100.

I. — Pays ayant un taux de suicide élevé (plus de 200) :

Saxe	325
France	250
Suisse	232
Danemarck	232
Prusse	203

([1]) Voir p. 162 de la *Statistique internationale*.

TABLEAU XI

Moyenne annuelle des suicid

ANNÉES	ANGLETERRE ET PAYS DE GALLES	ECOSSE	IRLANDE	DANEMARK	NORVÈGE	SUÈDE	FINLANDE	AUTRICHE	HONGRIE	SUISSE
1866-70	1459	129	83	—	—	354	1868-70: 68	—	—	—
71-75	1544	115	95	—	—	347	1871-78: 53	—	—	—
76-80	1849	170	97	1876-79: 156	—	414	65	3514	—	636
81-85	1986	202	111	80-84: 163	130	446	83	3659	—	671
86-90	2234	227	114	85-89: 204	132	558	91	3764	—	645
91-95	2638	247	134	90-94: 218	132	696	118	3880	1892-95: 2052	666
96-1900	2813	261	130	95-99: 209	97	762	124	—	2906	711
1901-05	3358	—	145	1900-04: 253	—	—	153	—	3310	787

Proportions p

ANNÉES	ANGLETERRE ET PAYS DE GALLES	ECOSSE	IRLANDE	DANEMARK	NORVÈGE	SUÈDE	FINLANDE	AUTRICHE	HONGRIE	SUISSE
1856-60	—	39	—	—	—	—	—	—	—	—
61-65	65	35	—	—	—	76	—	—	—	—
66-70	66	39	15	—	—	87	38	—	—	—
71-75	66	33	18	—	—	81	29	—	—	—
76-80	74	47	18	1876-79: 297	—	92	33	163	—	236
81-85	75	53	22	80-84: 273	68	97	39	164	—	235
86-90	79	57	24	85-89: 299	67	118	40	162	—	[illegible]
91-95	89	60	29	90-94: 278	65	144	—	175	115	[illegible]
96-1900	89	60	29	95-99: 232	45	151	47	156	155	[illegible]
1901-05	103	—	33	—	—	—	—	—	—	[illegible]

r périodes quinquennales.

Empire allemand Villes de 15.000 h. et plus.	Prusse	Bavière	Saxe	Wurtemberg	Pays-Bas	Belgique	France Villes de 5.000 h. et plus	Italie	Serbie
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	362	—	—	—
1877-81 : 2373	4781	—	—	—	183	509	—	—	—
82-86 : 2624	5195	—	—	—	223	—	—	—	—
87-91 : 2780	5210	—	—	—	248	—	—	1887-90 : 1538	—
92-96 : 3484	6332	750	1892-95 : 1136	—	287	828	—	1753	1892-95 : 82
97-1901 : 3957	6465	797	1231	354	276	790	3301	2003	97
	7285	—	1416	—	347	—	—	2095	133

million d'habitants.

Empire allemand	Prusse	Bavière	Saxe	Wurtemberg	Pays-Bas	Belgique	France	Italie	Serbie
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	69	—	—	—
1877-81 : 310	180	—	—	—	46	93	—	—	—
82-86 : 290	187	—	—	—	53	—	—	—	—
87-91 : 254	179	—	—	—	56	—	—	1887-90 : 51	—
92-96 : 261	205	132	1892-95 : 311	—	61	132	—	57	1892-95 : 37
97-1901 : 245	195	133	308	166	55	119	250	63	40
—	203	—	325	—	64	—	—	63	51

II. — Pays ayant un taux de suicide moyen (de 100 à 200) :

Würtemberg	166
Autriche	156
Hongrie	155
Suède	151
Bavière.	133
Belgique	125
Angleterre et pays de Galles	103

III. — Pays ayant un taux de suicide faible (moins de 100) :

Pays-Bas	64
Italie.	63
Ecosse	60
Serbie	51
Finlande	47
Norvège	45
Irlande	33

D'abord quelques remarques de détail :

Pour la France le tableau ne donne les suicides que pour les villes de 5,000 habitants et plus. Les suicides étant généralement plus nombreux dans les villes que dans les campagnes, la comparaison avec les suicides dans l'ensemble de la population pour les autres pays, est désavantageuse pour la France. Si l'on établissait le taux des suicides dans le pays en général, il serait inférieur à celui qui figure au tableau. On trouverait un coefficient de suicide de 238 au lieu de 250, ce qui classerait encore la France au second rang des pays où le taux des suicides est particulièrement élevé.

Pour le Danemark également, le tableau ne prend en considération que la population urbaine. L'importance de celle-ci est moindre parmi la population danoise que parmi la population française, ce qui fait que le taux indiqué de 232 peut se rapprocher de celui de l'ensemble de la population. Mais cela dépend de ce qu'on entend par population urbaine. Si l'on n'a pris qu'une ville ou deux, il se pourrait qu'il y eût une grande différence entre leur taux et celui de la population dans son

ensemble, et cette différence pourrait être exceptionnellement en faveur des villes. Ce qui me fait croire qu'il en est ainsi c'est qu'en calculant le coefficient des suicides en Danemark pour l'ensemble de la population, on arrive au taux de 244 ([1]).

On pourrait ajouter à ce tableau quelques pays qui n'y figurent pas et qui publient ou qui possèdent du moins certains renseignements sur le nombre des suicides. Mais on ne les a pas compris dans le relevé soit parce que leurs statistiques ne paraissaient pas mériter crédit soit parce qu'elles sont publiées avec trop d'intermittence. C'est ainsi que, d'après des documents officiels le taux des suicides serait le suivant :

En Espagne	21
„ Bosnie	22
„ Russie	31
„ Roumanie	48

Ces pays peuvent, dans tous les cas, être rangés parmi ceux où le suicide est rare.

L'observation des suicides dans un grand nombre de pays a fourni de nombreux matériaux à la science démographique et médicale et a fait l'objet de multiples études.

Les données recueillies dans un certain nombre de pays — notamment en Allemagne et en France — sont beauconp plus détaillées que celles que nous possédons en Belgique et elles ont permis des recherches approfondies. Je ne puis songer à les résumer toutes ici. Il faut ajouter que des particuliers, notamment des médecins, ont publié des ouvrages très étendus donnant les résultats de leurs observations personnelles. C'est ainsi que l'on possède des données sur les différents facteurs qui interviennent dans l'éclosion et jouent un rôle dans le développement du suicide : facteurs physiques, intellectuels et moraux. On a étudié l'influence de la nature, du climat et de

([1]) Voir notamment l'ouvrage de Krose, *Der Selbstmord im 19. Jarhrhundert*, etc., p. 61.

la situation géographique sur le suicide, l'influence du sexe, de l'âge de la race, de la nationalité, de l'alcoolisme, de l'instruction, de la moralité et de la religion. Les ouvrages que j'ai cités plus haut, notamment ceux de Legoyt, Masaryk, Morselli, Durkheim, du P. Krose, contiennent beaucoup de renseignements et de pénétrantes analyses sur ce sujet.

Il n'entre pas dans le plan de cette étude d'étudier le suicide à tous ces points de vue. Je me bornerai à ceux qui ont un intérêt pour la science sociale et la statistique morale dont nous nous occupons spécialement.

Il ne sera pas sans utilité d'abord d'examiner ce que donne le groupement au point de vue du suicide des races européennes ou des peuples ou parties de peuple qui représentent des éléments ethniques différents. Wagner et Morselli ont composé pour faire cette comparaison trois ou quatre groupes : les Germains, les Latins, les Slaves, subdivisés en un certain nombre de sous-groupes. Le P. Krose ([1]) a complété et précisé cette classification, et le résultat de son travail est reproduit ci-dessous :

Fréquence du suicide des peuples européens pour la période décennale 1881-1890.

NATIONS	NOMBRE DES SUICIDES POUR 1 MILLION D'HABITANTS
Danois	255
Français (sans les Wallons)	224
Allemands	202
Suédois	107
Anglais (le pays de Galles inclus)	77
Norwégiens	67
Celtes (le pays de Galles exclu)	55
Slaves du Sud	51
Italiens	50
Roumains (dans le Royaume)	42
Russes	30
Espagnols	24
Polonais (en Russie)	22

([1]) *Die Ursachen der Selbstmordhaufigheit*, p. 53.

En réunissant en quatre groupes ethniques les nations qui figurent à ce tableau, on obtient pour les 92 millions de Germains un coefficient de suicide de 158, pour les 87 millions de Latins 163, pour les 12 millions de Celtes 55 et pour les 97 millions de Slaves 30.

Ces résultats cadrent, sauf un point important que je vais signaler avec ceux qui avaient été établis précédemment par d'autres auteurs. S'ils ne concordent pas exactement avec ceux du tableau X c'est que les périodes envisagées ne sont pas les mêmes et que les populations appelées ici « françaises », allemandes etc. ne correspondent pas exactement avec celles qui peuplent la France, l'Allemagne, etc. Ainsi le suicide a fait de rapides progrès en France pendant les dix dernières années du XIX[e] siècle, et le tableau XI ne comprend que la période décennale antérieure. De plus, dans « les Français » le second groupe figurant au tableau, ne sont pas compris la Corse et les départements bretons ; par contre, les cantons français de la Suisse y sont compris.

Si l'on fondait ensemble les résultats des trois peuples scandinaves : les Danois, les Norvégiens et les Suédois, leur coefficient de suicide serait 138. Il serait de beaucoup inférieur à celui des Français et des Allemands.

Ce qu'il y a de spécialement remarquable dans ce tableau, c'est que le taux de suicide des Français dépasse celui des Allemands. Dans toutes les recherches antérieures, les Allemands tenaient la corde, et tous les auteurs ont admis que la race germanique avait un penchant spécial au suicide.

L'Allemand est rêveur, le Saxon surtout est mélancolique, et les difficultés de la vie les poussent facilement aux résolutions extrêmes. Ainsi expliquait-on cette triste priorité de la race germanique. Voilà que les Français ont pris le premier rang ! C'est une supériorité qu'aucun peuple ne leur enviera.

Peut-on réellement déduire d'un tableau comme celui que nous avons sous les yeux qu'un peuple a une tendance naturelle, un penchant très fort au suicide et que ce penchant est

une conséquence de son caractère social, qu'il est une manifestation de qualités ethniques spéciales.

Ainsi posée, je crois que la question doit être résolue négativement. Que certains traits du caractère d'un peuple, comme la sentimentalité et la mélancolie chez les Allemands, aient pour conséquence de le rendre plus sensible aux heurts de l'existence et plus accessible au découragement, je pense que c'est incontestable. De même qu'un caractère enjoué, léger ou positif est une sauvegarde, toutes autres choses égale d'ailleurs, contre la fatale résolution du suicide. Mais, en dehors de cette influence générale du caractère, qui peut-être combattue ou favorisée par beaucoup de circonstances, qui ne sera pas prédominante, je ne pense pas que certaines races aient, dans le sang, une tendance spécifique au suicide et je ne pense pas surtout que cette tendance spécifique résulte de tableaux de statistique comme celui que nous avons sous les yeux.

Ainsi que le fait remarquer très justement le P. Krose, nous nous trouvons ici en présence de moyennes générales, de coefficients moyens qui condensent, pour chaque peuple, des coefficients très variés dont les écarts sont plus grands que ceux qui existent de peuple à peuple. On ne sait si les différences que marque le tableau, proviennent principalement de qualités ethniques ou d'autres influences, telles que le degré de culture, la religiosité ou l'irrégiolisité,. l'état économique, la prédominance d'une classe sociale où le suicide est fréquent, sans oublier le degré d'exactitude plus ou moins grand de la statistique, sur lequel j'ai insisté dès le début de ces comparaisons internationales.

Pour étudier spécialement l'influence de la race sur le taux du suicide, il faudrait opérer sur des groupes ethniques différents dans lesquels toutes les autres influences seraient égales ou à peu près. Ainsi, en Belgique, nous pouvons comparer entre elles les populations rurales des provinces du Limbourg et du Luxembourg, à supposer que la religiosité, qui influe certainement sur le taux des suicides, y soit à peu près égale.

Elle ne l'est pas, mais la différence n'est pas énorme. Aussi constate-t-on que le taux des suicides ne diffère pas de beaucoup, ce qui tendrait à prouver que l'influence du caractère ethnique, qui existe pourtant, n'est pas considérable. Il ne faut pas perdre de vue non plus que la partie sud du Luxembourg est industrialisée, ce qui peut aussi expliquer son avance sur le Limbourg.

Pour rechercher si l'influence du facteur ethnique est appréciable, le P. Krose a comparé les cantons français et allemands de la Suisse en juxtaposant des cantons protestants d'une part et des cantons catholiques d'autre part, des cantons exclusivement alpestres et des cantons où l'élément urbain domine. Voici les résultats auxquels il aboutit :

Les cantons de Vaud et de Berne sont deux cantons dont la population est en majorité protestante et qui se trouve dans des conditions semblables au point de vue économique et social; seulement, le premier est français, le second allemand.

On trouve le taux de suicides que voici pour les années 1876 à 1901 : Vaud, 412; Berne, 220 suicides par 1 million d'habitants. Le canton français a donc un taux de suicide beaucoup plus élevé que le canton allemand. On fait la même constatation en opposant le canton catholique français de Fribourg à un canton catholique allemand, Lucerne : Fribourg, 115; Lucerne, 104. La différence est moindre ici, mais elle est encore à l'avantage du canton allemand.

Il ne semble donc pas que le caractère ethnique ait une influence prépondérante ni même appréciable sur la tendance au suicide. En particulier, l'opinion généralement admise jusqu'ici que la race allemande a un penchant particulier pour le suicide n'est pas confirmée par la comparaison des cantons suisses de différente nationalité. Les Français, protestants surtout, y ont un taux de suicide beaucoup plus élevé que les Allemands. Ce que l'on remarque en outre, et nous y reviendrons encore, c'est la différence considérable entre les cantons

protestants et les cantons catholiques, les premiers ayant un coefficient de suicide double et triple des seconds.

On voit que ce qui est plus intéressant que des moyennes générales calculées pour tout un pays, c'est l'étude de la répartition géographique du phénomène dans les différentes régions de ce pays, régions qui se distinguent par leur degré de culture, par les mœurs, par les occupations de la majorité des habitants.

*
* *

Je ne puis songer à faire cette étude pour tous les pays, ni même pour les principaux, comme je l'ai faite pour la Belgique. Je me bornerai à résumer les données des statistiques pour les pays les plus proches de nous et qui ont un taux de suicide très élevé : la France, l'Allemagne et la Suisse.

Pour la France, n'ayant pas de document plus récent qui donne le détail géographique, je reproduis ci-contre, avec quelques légères variantes, le tableau donné par Wagner et Morselli et groupant les départements français d'après les anciennes provinces. Je classe les provinces dans l'ordre de fréquence des suicides. On a compté de 1872 à 1876, par 1 million d'habitants le nombre de suicides que voici :

Ile de France-Orléanais	300
Champagne	237
Flandre-Artois-Picardie	236
Provence	185
Normandie	164
Anjou-Marne-Touraine	154
Bourgogne-Franche Comté	152
Nice	132
Lyonnais-Dauphiné	125
Poitou-Angoulème	119
Guienne	84
Limousin-Auvergne	77
Languedoc-Est	75
Bretagne	74
Gascogne	66
Savoie	62
Languedoc-Roussillon	60
Corse	28
Moyenne pour la France	152

On voit qu'il y a des différences énormes entre les diverses régions de la France en ce qui concerne la fréquence du suicide.

Pour la période qui est envisagée ici, il y a cinq fois plus de suicides à peu près dans l'Ile de France et trois fois plus de suicides dans la Champagne et la Flandre que dans la partie sud-ouest de la France. Pour l'Ile de France c'est Paris et sa banlieue qui produit le plus gros coefficient. Comme nous l'avons vu pour la Belgique déjà, les grandes villes ont un taux de suicide élevé. Voici pour Paris et plusieurs autres capitales la moyenne annuelle des suicides par 1 million d'habitants (1) :

Paris	396
Dresde	325
Berlin	315
Vienne	315
Munich	211

Après l'Ile de France et notamment Paris, les régions de la France où il y a le plus de suicides, c'est la Champagne et la région du Nord, deux contrées industrialisées comprenant respectivement les Ardennes, Marne, Meuse et les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Vient ensuite un groupe de provinces avec un taux de suicide moyen qui comprennent des grandes villes, comme la Provence (Marseille) ou des contrées ravagées par l'alcoolisme, comme la Normandie.

Les suicides sont relativement rares dans les provinces ou départements du sud-ouest et du sud : le bassin de la Gironde et les Pyrénées, et dans la Bretagne. Nous rencontrons ici les départements : Morbihan, Finistère, Haute-Vienne, Corrèze, Dordogne, les Landes, Ardèche, où la moyenne des illettrés atteint encore et dépasse 10 p. c., ce qui s'explique,

(1) Calculé par Bratassevic pour les années 1884-1888. Voir *Statistische Monatschrift*, de Vienne, XXIe année, p. 255.

comme je l'ai montré, par le maintien des dialectes ou des patois ([1]). Les influences de la vie sociale moderne n'y ont pas pénétré avec la même facilité et n'y ont pas agi avec la même intensité qu'ailleurs ; la modification des mœurs s'y accomplit plus lentement ; et la vie économique, l'organisation de la production et du travail y est plus douce ; elle n'exige pas de l'homme un effort intensif permanent, douloureux, et qui aboutit à l'usure de tout idéalisme et parfois de toute joie de vivre.

L'Allemagne nous offrira un contraste frappant avec les constatations que nous venons de faire. L'empire allemand, la Prusse même, comprend des populations fort éloignées les unes des autres territorialement, et très différentes les unes des autres au point de vue de l'état économique, de la religion et de la race. Il est intéressant de rechercher comment ces groupes de population se différencient en ce qui concerne le suicide.

Voici quel a été le taux des suicides pour les principaux pays d'Allemagne de 1896 à 1900 ([2]) :

	SUICIDES PAR 1 MILLION D'HABITANTS
Prusse	195
Bavière	134
Saxe	305
Wurtemberg	165
Bade	194
Hesse	227
Mechlenbourg-Sch.	208
Saxe-Weimar	289
Mechlenbourg-St.	225
Oldenbourg	290
Brunswisch	306
Saxe-Meiningen	289
Saxe-Altenbourg	343
Saxe-Cobourg-Gotha	420
Anhalt	315
Empire allemand	202

(1) *Statistique et science sociale*, p. 89.
(2) Calculé d'après la statistique officielle des différents pays par M. Krose.

Pour les provinces de Prusse, on obtient les taux suivants pour 1891-1900 :

	SUICIDES PAR 1 MILLION D'HABITANTS
Prusse orientale	148
Prusse occidentale	133
Berlin	297
Brandenbourg	303
Poméranie	176
Posnanie	91
Silésie	249
Saxe	309
Schleswig-Holstein	319
Hanovre	201
Westphalie	105
Hesse-Nassau	203
Prusse rhénane	108
Hohenzollern	165

En ce qui concerne la Prusse, il y a des différences considérables entre les provinces de l'est et de l'ouest de la monarchie d'une part et celles du nord et du centre. Le minimum se trouve dans la Prusse polonaise ; le taux des suicides de la race slave est partout moins élevé que celui de la race germanique. En Westphalie et dans la Prusse rhénane également, les suicides sont relativement rares, deux fois moins nombreux que dans le Brandebourg et la Saxe. La province de Brandebourg doit à Postdam notamment de figurer au premier rang et Postdam doit au voisinage de Berlin d'avoir un taux de suicide qui atteint et dépasse même celui des grandes capitales, y compris Berlin. Les coefficients de suicide les plus élevés se rencontrent en Prusse dans les districts de Liegnitz (389), Postdam (344), Mersebourg et Breslau (330). Liegnitz, Breslau et Mersebourg sont situés tous trois dans la province de Saxe qui est, comme le royaume de ce nom, la partie de l'Allemagne la plus industrialisée.

A ces districts s'opposent, à l'autre côté de l'échelle de la fréquence des suicides, les districts d'Aix-la-Chapelle (57), Trèves, 72, Münster (72), Offeln (83), Posen (87), Brun-

berg (97), Coblence (111), Cologne (118) et Dusseldorf (129). Tous ces districts sont catholiques. Les derniers sont industrialisés. Leur taux se rapproche de ceux que nous avons relevés pour la Belgique.

Si nous considérons les États qui forment l'empire allemand, nous constatons que le suicide est extrêmement fréquent dans le royaume de Saxe, les états de Thüringe, le Brunswick, le duché d'Anhalt, qui ont un taux de plus de 300. Ce taux est également dépassé dans les villes hanséatiques : Brême et Hambourg.

Naturellement les différences considérables que l'on relève entre les diverses régions de l'Allemagne au point de vue de la fréquence des suicides, ont frappé tous les statisticiens qui ont étudié la question. Presque tous — et les plus autorisés — ont dû reconnaître que le facteur religieux joue un rôle considérable, si pas prépondérant, dans la répartition géographique du coefficient du suicide parmi la population de l'empire allemand. Le contraste entre les régions où la majorité des habitants est catholique et celles où les protestants dominent, saute aux yeux. Les districts qui ont un taux de suicide élevé, supérieur par exemple à 200, sont tous protestants, et il y en a parmi eux dont le taux dépasse 300. Dans les pays catholiques, le coefficient des suicides ne dépasse nulle part 200 et il n'atteint pas 100 dans certains d'entre eux.

« Je ne puis nier, écrivait M. Wagner [1], le grand économiste allemand, que j'ai eu plus de peine à me déterminer à admettre l'influence que j'avais reconnue de la confession sur la fréquence du suicide que toute autre influence, et spécialement l'influence du protestantisme sur cette augmentation. Mais il me semble, après l'étude que j'ai faite, qui, pour autant que je sache, est plus complète que n'importe quelle étude précédente, qu'il n'est plus possible de méconnaître cette

[1] Wagner, *Gesetzmässigheit in den scheinbar willkürlichen menschlichen Handlüngen*, p. 277.

influence. Et il est remarquable que la règle, déjà admise depuis un certain temps, qu'il y a moins de suicides parmi les Juifs que parmi les Chrétiens, souffre beaucoup plus d'exceptions que l'autre qui constate que le suicide est plus fréquent parmi les protestants que parmi les catholiques. Il est vrai que dans le premier cas on opère généralement avec de très petits nombres; mais dans le second cas également il en est souvent ainsi sans que l'on trouve des exceptions à la règle ».

Morselli, qui dans un ouvrage sur le suicide a réuni le plus d'éléments sur la question, a également été frappé de l'influence du facteur religieux, quoique personnellement il ne soit pas chrétien : « Nous avons vu, écrit-il (p. 135-139 de l'édition allemande) que les Italiens, les Espagnols, les Portugais, des peuples purement catholiques sont à l'extrémité inférieure de l'échelle de fréquence du suicide, alors que le contraire existe pour les peuples exclusivement ou en majorité protestants, tels les Saxons, les Danois, les peuples de Scandinavie et de la Russie. Dans les pays où la confession est mixte, la tendance au suicide diminue dans la mesure où la force de l'élément catholique augmente.

« D'après les données que nous avons rassemblées antérieurement pour l'époque la plus récente, nous pouvons dire que le coefficient du suicide (moyenne par 1 million d'habitants) est environ, dans les pays catholiques 58, dans les pays protestants 190, dans les pays gréco-catholiques 40, dans les pays de confession mixte, catholico-protestants, 96... Si nous considérons ensuite les taux élevés de suicide chez les protestants, on doit dire que leur manifestation est trop générale pour que l'on ne doive pas revendiquer une influence pour la religion sur cet état de choses. Avec le peu d'importance qu'il attache au culte extérieur et le libre jeu qu'il laisse à la critique de la doctrine religieuse, le protestantisme fait appel à la réflexion et provoque des luttes intérieures. De tels efforts de l'organe de la pensée, qui ont toujours un effet défavorable quand il s'agit d'individus faibles de nature, rendent l'esprit

accessible aux imaginations maladives. En Allemagne le protestantisme a encore augmenté d'une manière spéciale cette influence qui exerce sur les fonctions cérébrales une excitation maladive, en faisant éclore ces systèmes philosophiques qui s'édifient sur une conception toute naturelle de l'existence humaine et qui considèrent la vie de l'individu comme une fonction du grand tout. De telles idées peuvent être inoffensives pour des caractères fermes et des esprits revêtus d'une armure scientifique, mais on sait que notre époque démocratique n'est pas riche précisément en homme de ce genre. »

Masaryck attribue l'augmentation considérable du nombre des suicides dans les temps modernes à ce qu'il appelle « *Halbheit, Haltlosigheit* », la médiocrité, la pseudo-science, l'effacement des caractères qui se résoud en irréligiosité. « En fin de compte, dit-il [1], la tendance moderne au suicide a sa source véritable dans l'irréligiosité de notre temps. L'importance de la religion pour la vie de l'homme que nous venons d'exposer, l'explique. Une conception de la vie harmonique, quand elle est religieuse, rend la vie supportable dans toutes les circonstances, même la vie d'un Job; l'irréligiosité la rend insupportable au premier choc... Le protestant croyant est comme chrétien évangélique parfaitement heureux et content de sa vie; le protestant faux, incomplet, par contre, n'est pas heureux : abandonné à lui-même et à ses doutes, sans guide au point de vue moral, sans contrainte religieuse, il ne peut trouver pour son âme le repos désiré. De là vient que le protestantisme tel qu'il existe en fait comparé au catholicisme est plus favorable à la création et à la propagation de la tendance maladive au suicide. C'est pourquoi certains pays protestants, le Danemark, la Saxe et l'Allemagne du Nord manifestent une telle fréquence des suicides. Il est vrai qu'il n'en est pas ainsi pour tous les pays protestants : l'Angleterre

(1) Masaryck, ouvr. cité, p. 85.

et l'Amérique ont un taux de suicide moins élevé que la France catholique et l'Autriche. Ni un bon catholique ni un bon protestant ne désespérera de sa vie, seulement le mauvais catholique, seulement le mauvais protestant ; mais le mauvais protestant désespérera plutôt que le mauvais catholique parce qu'il aura plus facilement conscience du vide de son âme ».

A l'époque où ces auteurs écrivaient, on croyait encore que la France était catholique, ce qui explique l'objection tirée du fait que le taux du suicide en France est plus élevé que dans certains pays protestants. Aujourd'hui cette objection ne serait plus faite. Mais on peut en faire une autre, d'ordre méthodologique statistique. On peut critiquer le rapprochement que l'on établit ou que l'on établissait plutôt entre un certain nombre de pays différents entre eux au point de vue des caractères ethniques de la population, de son degré de culture, et des mœurs, de l'état économique, des occupations des habitants, etc. La fréquence des suicides dans ces divers pays, que l'on comparait à la religion supposée de la majorité des habitants, pouvait être et était certainement influencée par d'autres facteurs que la religion : la race, la civilisation, la profession dominante, etc. Dans quelle mesure, par exemple, la différence entre le taux des suicides des Allemands et des Italiens était-elle une question de race, de climat, de tournure d'esprit? Dans quelle mesure était-elle due à la différence de religion?

Pour faire ressortir l'influence de celle-ci, pour mettre en évidence l'importance du caractère religieux de la population dans la fréquence du suicide, il faut prendre des termes de comparaison analogues à tous les points de vue et dissemblables au point de vue religieux : des populations ayant un degré de culture, des mœurs, une instruction, une situation économique sensiblement les mêmes, mais différentes en ce qui concerne la religion. On obtient ce résultat en comparant entre eux des groupes de population d'un même pays et de la même race, se trouvant dans des conditions de vie sociale à

peu près identiques, mais n'appartenant pas à la même religion ou à la même confession.

La Prusse offre pour cette comparaison un champ d'observation remarquable. D'autant plus que, depuis 1890, on y relève la confession de chaque suicidé et depuis toujours, à chaque recensement, le nombre des adhérents de chaque confession. On a pu ainsi établir que de 1891 à 1900, sur les 64,040 suicidés, 50,518 étaient protestants, 10,381 catholiques, 137 adhérents d'autres confessions chrétiennes, 918 israélites. En rapprochant ces chiffres de la population recensée comme appartenant à chacune des confessions religieuses, le P. Krose [1] a établi que, pour la dite période, le coëfficient des suicides (nombre par 1 million de citoyens de chaque religion) a été : 247 pour les protestants, 93 pour les catholiques, 116 pour les adhérents d'autres confessions chrétiennes, 241 pour les israélites. Le taux du suicide des protestants est deux fois et demi plus élevé que celui des catholiques ; l'un est à l'autre comme 8 est à 3.

Le P. Krose a étendu ses observations sur toute l'Allemagne et partout il aboutit à des résultats analogues. En Bavière, on a compté, de 1877 à 1899, en moyenne par 1 million de catholiques ou de protestants respectivement 87 ou 208 suicides, ce qui explique que le taux général des suicides dans ce pays en grande majorité catholique soit relativement élevé. Dans le Wurtemberg, de 1872 à 1891, le coëfficient des suicides a été ; pour les catholiques 126, pour les protestants 182, pour les juifs 163. Dans ce pays comme dans le grand duché de Bade, la population est mêlée au point de vue confessionnel, ce qui fait que les résultats sont moins favorables aux catholiques ; dans ce dernier pays, le taux des suicides a été de 1891 à 1901 : pour les catholiques 159, pour les protestants 250, pour les juifs 229.

Comme le fait remarquer le P. Krose, ces constatations ne

(1) *Die Ursachen den Selbstmordhäufigkeit*, p. 146.

tendent pas à démontrer que le protestantisme exercerait une influence favorable sur le développement de la fréquence du suicide. La différence qu'il y a entre le catholicisme et lui à cet égard, c'est que l'action du protestantisme sur ses adhérents défaille plus souvent que c'est le cas pour les catholiques, lorsqu'il s'agit de détourner l'homme du terrible crime du suicide. Il n'y a pas là une influence positive, mais l'absence de cette influence.

Je ne citerai plus qu'une statistique relative à l'influence du facteur religieux sur le suicide. C'est encore celle d'un pays ou des adeptes de religions différentes ou plutôt de confessions différentes de la religion chrétienne forment des groupements compacts distincts mais relativement semblables à tous les autres points de vue que le point de vue religieux. C'est la Suisse. Le bureau de statistique fédéral a publié un résumé de la statistique des causes de décès de 1871 à 1890 où il a été tenu compte des différences qui séparent les diverses régions du pays en ce qui concerne la race et l'état économique. Le pays a été divisé non pas en cantons, mais en districts, afin de pouvoir tenir compte du fait que certains cantons comprennent des populations qui diffèrent au point de vue économique et au point de vue religieux. On a ainsi obtenu le tableau XII, p. 82 [1].

Le commentateur de la statistique suisse fait suivre le tableau des observations que voici :

De quelque manière que l'on compare entre eux les chiffres de ce tableau, on pourra toujours constater que, d'un côté, c'est parmi les populations catholiques que l'on compte le moins de suicides, que d'un autre, ce sont les districts français qui en accusent le plus.

En outre, les populations industrielles sont plus fertiles en suicides que les populations agricoles, qui, pour ainsi dire sur toute la ligne, se distinguent par la moindre fréquence...

[1] Extrait de la publication officielle *Statistique de la Suisse*, 137e livraison. *Mariages, naissances et décès en Suisse de 1881 à 1890*, 3e partie, 2e section, p. 51 et suivantes.

SUISSE. — Les suicides par groupe de districts et leur proportion à la population : 1881-1890.

TABLEAU XII

GROUPES DE DISTRICTS	NOMBRE TOTAL DES SUICIDES (10 ANS)	POPULATION MOYENNE ANNUELLE	NOMBRE MOYEN ANNUEL DE SUICIDES PAR 1 MILLION D'HABITANTS
Districts industriels-protestants	3,204	1,108,861	289
Allemands	2,106	818,330	257
Français	1,098	290,531	378
Districts industriels-catholiques	636	305,376	208
Allemands	353	213,980	165
Français	283	91,396	309
Districts mixtes-protestants	1,552	583,563	266
Allemands	1,042	457,454	228
Français	493	114,861	429
Romanches	17	11,148	153
Districts mixtes-catholiques	513	462,257	111
Allemands	344	296,384	116
Français	106	70,027	151
Italiens	63	95,846	66
Districts agricoles-protestants	449	168,888	266
Allemands	233	111,481	209
Français	193	46,594	414
Romanches	23	10,813	213
Districts agricoles-catholiques	222	272,686	81
Allemands	80	108,244	74
Français	87	98,856	88
Italiens	35	42,773	82
Romanches	20	22,813	88
Suisse. — TOTAL	6,576	2,901,531	226

Les 21 districts qui accusent une fréquence de suicides moindre de 1,0 pour 10,000 habitants de l'âge de 15 ans et plus, se rattachent tous à la confession catholique; au point de vue de la profession, 12 de ces districts sont agricoles, 9 sont mixtes, il n'en est pas un qui rentre dans le groupe industriel.

En revanche, des 24 districts qui se distinguent par une fréquence de suicides dépassant 5,5 ‱, on en compte 22 qui sont protestants et seulement 2 catholiques (Rive droite et Rive gauche). Or ces deux prouvent précisément combien il faut être prudent lorsqu'on veut établir à cet égard des comparaisons par districts. Tous deux entourent la ville de Genève, qui à elle seule forme un district et il est démontré que beaucoup de suicidés qui se sont ôté la vie dans la campagne, ou qui ont été repêchés dans le Rhône ou l'Arve en aval de la ville, résidaient à Genève. L'inconvénient résultant de l'attribution du cadavre du suicidé au lieu où on l'a découvert, se fait encore sentir dans les districts de Laupen, de Cerlier, de Nidau, de Buren, de Bâle-Ville, communes rurales, et de Brugg. Fait-on abstraction de ces huits districts, il en reste eucore treize qui accusent la fréquence la plus élevée de suicides, soit 5,5 ‱ ou plus, à savoir : deux districts bernois (Bienne et Courtelary), cinq neuchâtelois (Neuchâtel, Val-de-Ruz, Chaux-de-Fonds, Locle et Val-de-Travers) et neuf vaudois (Grandson, Orbe Cossonay, Morges, Lausanne, Lavaux, Aigle, Rolle et Nyon). Sur ces 16 districts, 9 rentrent dans le groupe des districts industriels, 5 dans celui des districts agrico-industriels et 2 seuls dans le groupe des districts agricoles; d'après la confession, tous les seize sont des districts protestants, et quant à la langue, quinze sont des districts français.

Il ne rentre pas dans le cadre de cette statistique de rechercher les causes possibles de ce phénomène; notre tâche est de signaler la chose; c'est à la statistique morale qu'il appartient d'en déduire les conséquences.

Et pourtant le commentateur officiel ajoute à la page suivante :

La différence entre le nombre proportionnel des suicides dans les cantons catholiques et les cantons protestants est si grande, qu'il n'est guère possible d'admettre qu'elle dépende uniquement d'un enregistrement des suicides qui aurait lieu d'une manière inexacte par l'une des parties. On est plutôt tenté de croire que la religion

catholique communique en quelque sorte à l'âme de ses adeptes une plus grande force morale de résistance à l'endroit du suicide et sait y opposer une digue.

Cette plus grande force morale de résistance au suicide chez les catholiques provient, me semble-t-il, de deux sentiments que la religion catholique fait pénétrer profondément dans l'âme de ses fidèles : le premier est celui de la résignation à la volonté de Dieu, qui fait accepter les plus grandes douleurs comme des épreuves voulues par lui et qui donne un sens à la souffrance humaine ; l'autre sentiment est celui de la nécessité pour l'homme qui veut éviter la damnation éternelle de ne pas paraître devant son souverain juge l'âme chargée d'un acte criminel.

— Ce n'est pas cela, dit M. Durkheim [1] dans son ouvrage très étendu sur le suicide; ce n'est pas à la nature spéciale des conceptions religieuses qu'est due l'influence bienfaisante de la religion. Si elle protège l'homme contre le désir de se détruire, ce n'est pas parce qu'elle lui prêche avec des arguments *sui generis* le respect de sa personne; c'est parce qu'elle est une société. Ce qui constitue cette société, c'est l'existence d'un certain nombre de croyances et de pratiques communes à tous les fidèles, traditionnelles et, par suite, obligatoires. Plus ces états collectifs sont nombreux et forts, plus la communauté religieuse est fortement intégrée, plus aussi elle a de vertu préservatrice. Le détail des dogmes et des rites est secondaire. L'essentiel, c'est qu'ils soient de nature à alimenter une vie collective d'une suffisante intensité. Et c'est parce que l'Église protestante n'a pas le même degré de consistance que les autres, qu'elle n'a pas sur le suicide la même action modératrice (p. 173). »

Au fond, cela revient à ce que je disais, sauf la terminologie spéciale à M. Durkheim qui a permis à cet écrivain ingénieux

(1) *Le suicide, étude de sociologie* par Emile Durkheim. Paris, Alcan, 1897, p. 149-173.

d'échafauder une théorie sociologique sur des métaphores. L'Église catholique a plus d'action sur ses adeptes que le protestantisme; donc, elle les imprègne plus fortement des idées qui préservent du suicide : la croyance en Dieu et en l'immortalité de l'âme. L'Église catholique aurait beau être une *société*; si elle ne condamnait pas le suicide, elle n'aurait aucune action prophylactique sur ses adhérents à cet égard. C'est clair.

Le protestantisme anglican semblerait avoir gardé, lui aussi, une autorité suffisante sur ses adhérents pour faire pénétrer et conserver dans leurs âmes les croyances fondamentales qui exercent une action préservatrice contre le suicide. C'est ainsi que l'on explique souvent le taux peu élevé des suicides en Angleterre. Il est dû aussi pour une bonne part, je pense, à certains traits du caractère anglais et à la réprobation spéciale dont le suicide est frappé en Angleterre, réprobation qui a trouvé une expression dans certaines dispositions pénales contre les suicides. Il faut remarquer, du reste, que la statistique anglaise des suicides est inexacte, comme je l'ai expliqué plus haut.

*
* *

Ces raisons expliqueraient également l'anomalie que présente l'Angleterre d'un autre point de vue intéressant de la statistique des suicides et qui nous ramène aux considérations que l'étude du suicide en Belgique nous a suggérées. L'Angleterre est le seul pays d'Europe ayant une nombreuse population urbaine et industrielle dont le taux des suicides n'est pas élevé. S'il fallait en croire les données de la statistique anglaise, on ne relèverait pas 100 suicides par 1 million d'habitants même dans les régions industrialisées de l'Angleterre.

Quoique l'on pense des qualités d'équilibre, d'endurance, d'énergie qui distinguent le caractère du peuple anglais, ainsi que de la profondeur du sentiment religieux qui anime la

grande masse de ce peuple, je ne pense pas que l'influence de ces facteurs aient été suffisante pour préserver la nation anglaise de l'épidémie de suicide qui s'est abattue sur le reste de l'Europe civilisée, dans la mesure où la statistique pourrait le faire croire.

En récapitulant les observations que nous avons faites précédemment, nous constatons que partout, en Europe, comme nous l'avons vu pour la Belgique spécialement, les coefficients de suicides les plus élevés se rencontrent dans les milieux urbains et industriels.

Et partout aussi où il y a eu un développement brusque de la grande industrie, comme en Allemagne spécialement, une augmentation considérable de la fréquence du suicide a été le corrollaire de cette efflorescence de prospérité matérielle et de cette effervescence d'activité économique. La distribution géographique du taux de suicide aussi bien que son développement historique corroborent cette constatation de l'influence prépondérante et funeste de l'industrialisme sur l'accroissement du coefficient de la désespérance humaine.

Il y a des exceptions, dans ce sens que certains pays ont un taux de suicide élevé sans que l'industrie y ait acquis un degré d'importance suffisant pour avoir exercé une action à ce point de vue. Tel sont les districts protestants français agricoles de la Suisse où nous avons relevé un taux de 266. Tel est le Danemark où le coefficient actuel atteint encore 220 après avoir dépassé 260 vers 1875; mais ces chiffres seuls indiquent déjà que le développement historique des suicides a été tout autre qu'en Belgique, en France et en Allemagne. Tel est encore le cas pour certaines provinces agricoles de la Prusse et certains petits États protestants de l'Allemagne centrale où nous avons relevé des taux de 300 et même 400 sans que l'on puisse les attribuer à l'influence du facteur industriel.

Mais il n'y a pas d'exception à cette influence dans ce sens que, hormi le cas de l'Angleterre que nous avons expliqué,

l'on rencontrerait un pays ou une région où l'essor de l'industrie et du commerce n'aurait pas concordé avec une recrudescence des suicides.

Quels sont en Prusse les districts où le taux des suicides est le plus élevé? Ceux de Liegnitz et de Breslau, districts industriels de la Saxe prussienne.

Quel est le pays de l'Allemagne où les suicides sont le plus fréquents, où l'on rencontre un taux de plus de 300? C'est la Saxe, pays protestant très industrialisé, avec une densité de population supérieure à celle de la Belgique. C'est aussi le pays classique de l'instruction obligatoire; il ne compte pas 1 p. c. d'illettrés. Cela ne veut point dire que l'instruction favorise le développement du suicide, mais on peut en conclure qu'elle ne l'empêche pas, telle qu'elle est comprise et répandue d'après les méthodes actuellement en usage.

Quels sont les parties de la Suisse où la fréquence du suicide est surtout grande? Ce sont les cantons industriels.

Reportons-nous au tableau XII p. 82 donnant le taux de suicide en Suisse dans les districts groupés d'après la race, la religion et la profession des habitants.

Prenons d'abord les districts allemands, et parmi ceux-ci les protestants. Les districts industriels ont un taux de 257 et les districts agricoles ont un taux de 209. Ils sont entre eux dans le rapport de 100 à 81. Parmi les districts catholiques allemands, les districts industriels ont un taux de 165, les districts agricoles un taux de 74. Ils sont entre eux dans le rapport de 100 à 44.

Comparons maintenant des districts français.

Dans les districts protestants, les districts industriels ont un taux de 378, les districts agricoles ont un taux de 414.

Ici le rapport ne se vérifie pas. Les chiffres sont du reste très faibles; 19 suicides en moyenne par an. Parmi les districts catholiques, les districts industriels ont un taux de 309, les districts agricoles un taux de 88. Ils sont entre eux dans le rapport 100 à 28. Les chiffres sont ici encore plus faibles que tantôt.

Si l'on ne tient pas compte de la différence de race et de religion, les districts industriels ont un taux de 271, les districts agricoles de 151. Ils sont entre eux dans le rapport de 100 à 55.

*
* *

S'il fallait encore une confirmation de l'influence notable qu'exercent les professions industrielles et commerciales sur la fréquence du suicide, nous la trouverions dans les données de la statistique relatives aux professions exercées par les suicidés. Là où l'on peut rapprocher le nombre de suicidés de chaque profession du total des personnes exerçant cette profession, on obtient le coefficient de suicide professionnel.

Voici les chiffres obtenus pour la Prusse et la Bavière par Prinzing [1].

Suicides par 1 million de personnes de chaque profession :

PROFESSIONS	PRUSSE 1883-90	BAVIÈRE 1884-91
Agriculture	315	153
Industrie et métiers	456	369
Commerce et transports	745	465
Salariat et travaux domestiques	—	199
Art médical	439	385
Enseignement	301	335
Culte	272	186
Fonctions publiques	832	454
Arts, littérature, presse	279	416
Armée	625	593

Les professions industrielles et commerciales ont en Prusse comme en Bavière un taux de suicide très élevé. Le commerce et les transports dépassent même, à ce point de vue, la profession militaire qui, dans presque tous les pays, est celle dans laquelle le suicide est le plus fréquent. Remarquons que

(1) Prinzing, *Trunksucht und Selbstmord*, 31.

l'armée et le commerce sont eux-mêmes dépassés en Prusse par les administrations publiques.

En Bavière, la profession militaire donne le nombre de suicide maximum. Viennent ensuite les personnes appartenant au commerce, aux administrations publiques, aux professions artistiques et littéraires, à l'industrie.

La fréquence du suicide parmi la population agricole est avec le taux de suicide des personnes adonnées aux professions commerciales en Prusse et en Bavière respectivement dans le rapport de 100 à 41 et à 32.

En général, on peut dire que des constatations faites dans ces deux pays et dans d'autres, il résulte que le suicide est beaucoup plus fréquent parmi les personnes appartenant aux professions libérales, commerciales et industrielles que dans le reste de la population parmi les autres sont les militaires. La profession agricole est celle où le suicide est le plus rare.

En ce qui concerne le suicide dans l'armée, il est très fréquent, comme on l'a vu, mais il ne semble pas en rapport avec le taux de suicide général dans les différents pays. D'après une statistique citée par M. von Mayr et établie par le *Militairwochenblatt* de Berlin (1894, supplément 3) voici quel a été le taux de suicide dans les armées européennes de 1875 à 1893. On a compté, dans l'armée par 100.000 hommes sous les drapeaux :

En Autriche	125 suicides.
Allemagne	63 »
Italie	40 »
France	33 »
Belgique	25 »
Angleterre	21 »

On ne peut rapprocher ces taux de ceux qui ont été calculés pour la population totale, car dans celle-ci sont compris les personnes de tout âge, tandis que dans l'armée les âges de 20 à 25 a tout une importance prédominante. En tenant compte de cette différence, on a calculé pour l'Allemagne qu'il

y avait eu 36 suicides par 100,000 hommes de 20 à 25 ans non militaires et 67 par 100,000 militaires.

La fréquence du suicide dans les armées s'explique par les conditions spéciales dans lesquelles vivent les hommes militaires : un genre de vie qu'ils n'ont pas volontairement choisi pour la plupart et qui engendre facilement l'ennui et le désœuvrement; la stricte discipline à laquelle ils sont soumis et qui n'est pas supportée facilement par tous; les punitions nombreuses et sévères qui sont infligées et qui entraînent souvent des conséquences graves au point de vue de l'avancement; l'habitude de manier les armes, etc.

C'est ainsi que l'on a relevé [1], en Autriche, que sur 100 militaires qui se suicident : 35 le font par suite d'une punition, 17 par dégoût du service, 5 par blessure d'amour-propre; soit 57 p. c. des suicides dus à des causes ayant un rapport avec le service.

De même en Prusse, de 880 cas de suicide dont le motif a pu être connu, la cause a été dans 409 cas la crainte d'une punition; dans 118 cas le dégoût du service; dans 84 cas, un froissement d'amour-propre; soit 69 p. c. des suicides qui s'expliquent par des motifs dérivés de l'état militaire.

* * *

Les constatations relatives à la fréquence du suicide dans les armées européennes sont intéressantes en elles-mêmes. Elles le sont encore à un autre point de vue : elles permettent d'expliquer certaines différences qui existent entre les pays dans la répartition du nombre des suicidés d'après leur âge.

Sans entrer dans le détail des statistiques qui sont, du reste, difficilement comparables à cause que les classes d'âges ne sont pas partout les mêmes, résumons les données qui se dégagent des comparaisons faites notamment par Bodio et Juraschek.

[1] D'après Krose, *Die Ursachen der Selbstmordhäufigkeit*, p. 113.

Lorsqu'on ne fait pas de distinction entre les sexes, on constate qu'à peu près la moitié des suicidés appartiennent aux âges moyens; de 30 à 60 ans. Le maximum se rencontre entre 50 et 60 ans dans la plupart des pays : la France, la Bavière, la Suisse, le Danemark; en Prusse et en Belgique, le plus grand nombre relatif des suicidés appartiennent aux âges de 40 à 50 ans.

En Italie et en Autriche, au contraire, ce maximum de fréquence du suicide tombe sur les âges de 20 à 30 ans, D'après moi, cette différence s'explique par l'importance qu'ont pour ces pays, dans l'ensemble des suicides, les suicides dans l'armée. Les militaires qui se suicident ont en grande majorité de 20 à 25 ans, et comme ils forment en Italie et en Autriche, une fraction importante du nombre total des suicides, ils influencent la répartition du suicide par âge au point de faire peser sur les âges de 20 à 30 ans le maximum du taux du suicide. C'est également en tenant compte de la plus ou moins grande fréquence du suicide dans l'armée que l'on peut comprendre les différences qui existent entre les pays en ce qui concerne le taux du suicide dans les âges inférieurs à 30 ans. Comme nous venons de le dire, en Autriche et en Italie, c'est dans les âges de 20 à 30 ans que l'on trouve le maximum. Aussi dans ces pays, compte-t-on respectivement 34 et 29 p. c. des suicides parmi les classes d'âge inférieurs à 30 ans, alors qu'en France la proportion n'est que de 17 p. c., dans le Danemark 18 p. c. en Suisse 20 p. c. En Prusse où les suicides dans l'armée sont nombreux, la part qui revient aux âges inférieurs à 30 ans est assez élevé : 25 p. c.

Mais les rapports que nous venons de donner, n'établissent pas en réalité la fréquence du suicide aux différents âges. Ils indiquent bien dans quelle mesure les différentes classes d'âges contribuent à former la masse des suicidés; cette mesure est tout naturellement déterminée d'abord par l'importance de chaque classe d'âges dans l'ensemble de la population. Pour avoir le coefficient vrai du suicide à chaque âge, il faut com-

parer le nombre des suicidés de chaque âge avec le nombre des vivants de cet âge. On obtient ainsi en faisant la distinction par sexe le tableau XIII établi d'après les calculs de Prinzing, Krose et les chiffres de la statistique officielle. (Voir tableau XIII, p. 93.)

On voit que le taux des suicides augmente avec l'âge et atteint son maximum dans les âges supérieurs, et non pas vers l'âge de 40 à 50 ans, comme les chiffres absolus pouvaient le faire croire. La régularité absolue de l'accroissement est interrompue, en Prusse, pour l'âge de 20 à 25 ans, où il y a, pour les femmes comme pour les hommes, un coefficient supérieur à celui des âges qui suivent immédiatement. Pour les femmes, en général, dans plusieurs pays l'augmentation du taux de suicides n'est pas parallèle au mouvement des âges de 20 à 40 ans.

En comparant les sexes quant au taux de fréquence du suicide, on remarque que c'est pour les âges de 40 à 60 ans que la différence entre eux est la plus accentuée. C'est à ce moment aussi que l'homme est le plus activement occupé et préoccupé, qu'il déploie les plus grands efforts pour assurer sa vie matérielle et celle des siens, tandis que la femme, après qu'elle a passé l'époque critique de son établissement matrimonial qui lui apporte parfois des déceptions et des mécomptes cruels, — ce qui explique l'élévation du taux de suicides du sexe féminin de 20 à 25 ans — entre 30 et 50 ans, se consacre entièrement à son foyer, à ses enfants et n'a généralement pas le temps de s'arrêter à ses propres misères, quand elle en a.

On peut remarquer également que la Prusse a des taux de suicides plus élevés que la France pour les âges inférieurs et moyens; cela est surtout vrai pour les hommes. La France ne dépasse la Prusse que pour les âges supérieurs, à 60 ans pour les femmes et 70 ans pour les hommes. Ne pourrait-on pas dire qu'en Prusse on se suicide plutôt parce que l'on trouve la vie trop difficile, tandis qu'en France plutôt on la trouve

Nombre de suicides par sexe de chaque âge par 1 million d'habitants des mêmes âge et sexe.

TABLEAU XIII

<table>
<tr><th>AGES</th><th>Prusse 1883-90</th><th>Bade 1891-1900</th><th>Danemark 1896-1900</th><th>France 1887-88 et 1891</th><th>Italie 1899-1901</th></tr>
<tr><td colspan="6">HOMMES</td></tr>
<tr><td>10-15 ans</td><td>31</td><td rowspan="2">94</td><td rowspan="2">80</td><td>23</td><td rowspan="2">72</td></tr>
<tr><td>15-20</td><td>179</td><td>144</td></tr>
<tr><td>20-25</td><td>360</td><td rowspan="2">344</td><td rowspan="2">285</td><td rowspan="2">262</td><td rowspan="3">132</td></tr>
<tr><td>25-30</td><td>324</td></tr>
<tr><td>30-40</td><td>441</td><td>360</td><td>365</td><td>350</td></tr>
<tr><td>40-50</td><td>683</td><td>597</td><td>706</td><td>516</td><td rowspan="2">176</td></tr>
<tr><td>50 60</td><td>868</td><td>850</td><td>969</td><td>711</td></tr>
<tr><td>60-70</td><td>952</td><td>890</td><td>1,109</td><td>919</td><td rowspan="2">225</td></tr>
<tr><td>70-80</td><td>982</td><td>1,098</td><td>1,206</td><td>1,035</td></tr>
<tr><td>80 et plus</td><td>1,044</td><td>1,403</td><td>952</td><td>987</td><td>223</td></tr>
<tr><td colspan="6">FEMMES</td></tr>
<tr><td>10-15 ans</td><td>9</td><td rowspan="2">31</td><td rowspan="2">38</td><td>12</td><td rowspan="2">29</td></tr>
<tr><td>15-20</td><td>92</td><td>91</td></tr>
<tr><td>20-25</td><td>125</td><td rowspan="2">88</td><td rowspan="2">83</td><td rowspan="2">92</td><td rowspan="3">39</td></tr>
<tr><td>25-30</td><td>96</td></tr>
<tr><td>30-40</td><td>99</td><td>72</td><td>66</td><td>106</td></tr>
<tr><td>40-50</td><td>128</td><td>97</td><td>138</td><td>124</td><td rowspan="2">38</td></tr>
<tr><td>50-60</td><td>167</td><td>150</td><td>182</td><td>167</td></tr>
<tr><td>60-70</td><td>188</td><td>137</td><td>287</td><td>199</td><td rowspan="2">47</td></tr>
<tr><td>70-80</td><td>202</td><td>176</td><td>293</td><td>244</td></tr>
<tr><td>80 et plus</td><td>204</td><td>196</td><td>333</td><td>239</td><td>23</td></tr>
</table>

trop longue? Ne peut-on pas croire également que le suicide, plus fréquent qu'ailleurs, des personnes âgées en France est une conséquence de la diminution de la natalité; beaucoup d'entre elles se trouvant isolées dans leur vieillesse! Les Français n'ont pas, en général, autant de peine que les Allemands pour élever leurs enfants, mais ils sont privés dans leurs vieux jours des consolations et des attaches à la vie que donnent les familles nombreuses.

*
* *

L'influence préservatrice des liens de famille et du mariage à l'égard du suicide est mise en lumière par quelques statistiques étrangères, dans lesquelles on fait la distinction de l'état civil combiné avec l'âge. Nous avons vu que, d'après la statistique belge, les mariés auraient un taux de suicide plus élevé que les célibataires. Cela provient de ce que le nombre des célibataires est beaucoup plus élevé dans la population totale que celui des mariés. Il faut comparer âge par âge les suicidés par état civil au groupe de vivants du même âge, pour établir le coefficient de suicide de chaque état civil.

Pour ne pas surcharger et allonger ce travail de tableaux de chiffres, je me bornerai à reproduire la statistique dressée en Suisse et qui a été publiée en 1903 dans la 137e livraison de la *Statistique de la Suisse*. (Voir tableau XIV, p. 95.)

Sauf pour le groupe des femmes de 50 à 59 ans, on constate que les mariés ont, à tous les âges, un taux de suicide inférieur à celui des célibataires et des veufs. C'est parmi ceux-ci que la fréquence du suicide est la plus grande. La différence entre célibataires et veufs d'une part et mariés d'autre part est beaucoup plus grande pour les hommes que pour les femmes.

Des résultats analogues ont été obtenus avec les données de la statistique pour la Suède (1), le duché d'Oldenbourg et la

(1) Voir Krose, ouvr. cité, p. 99.

Les suicides répartis d'après l'âge, le sexe et l'état civil et leur proportion à la population en Suisse de 1881-1890.

TABLEAU XIV

CLASSES D'AGES	NOMBRE DE SUICIDES PAR 1 MILLION D'HABITANTS DE CHAQUE GROUPE		
	CÉLIBATAIRES	MARIÉS	VEUFS
HOMMES			
15-19 ans	144	—	—
20-29	420	310	442
30-39	777	398	1,030
40-49	990	576	1,573
50-59	1,087	697	1,760
60-69	1,011	684	1,278
70-79	971	512	1,001
80 ans et plus	708	286	861
FEMMES			
15-19 ans	42	—	—
20-29	99	51	316
30-39	131	91	129
40-49	113	90	169
50-59	105	128	153
60-69	121	119	174
70-79	121	74	137
80 ans et plus	—	—	88

(1) Extrait de la *Statistique de la Suisse*, 137e livraison, p. 129.

France. Pour ce pays, Durkheim a eu le mérite de calculer exactement ce qu'il appelle le coefficient de préservation de mariages en soumettant les résultats de la statistique officielle à une longue et patiente analyse (1). Mais fidèle à son système sociologique qui attribue aux liens sociaux qui entourent l'homme, l'origine et la force de toutes les influences qui se font sentir sur lui, Durkheim fait remonter l'immunité relative dont jouissent les mariés à l'égard du penchant au suicide, non pas au mariage, mais à la *société* conjugale et plus spécialement aux liens de la famille, à la société conjugale renforcée, cimentée, « intégrée » par l'amour qui unit les parents et les enfants. Le sociologue français trouve une confirmation de cette théorie dans le fait, qu'il prétend établir par des recherches statistiques, que les époux sans enfants ne bénéficient de l'immunité que confert le mariage que dans une mesure beaucoup moindre que celle dont jouissent les époux avec enfants ; dans ce fait aussi que les épouses sans enfants, loin de bénéficier de l'immunité, ont un taux de suicide supérieur à celui des femmes célibataires.

Ces deux faits ne peuvent être indubitablement établis que lorsqu'on connaîtra le nombre des époux sans enfants qui existent au sein d'une population donnée et qu'on pourra comparer à ce nombre celui des suicides survenus parmi les époux de cette catégorie. Les calculs que Durkheim a faits, si ingénieux soient-ils, ne peuvent remplacer l'observation directe des faits.

On comprend facilement, du reste, sans qu'il faille avoir recours à une théorie sociologique pour l'expliquer, que le lien naturel et très fort qui unit à ses enfants un père ou une mère, soit de nature à lui faire repousser l'idée d'un suicide. Que l'amour d'un père pour ses enfants, la considération des devoirs qu'il a assumés envers eux soient même plus efficaces à cet égard que l'amour conjugal, c'est possible, et

(1) Voir Durkheim, *Le Suicide*, notamment, pp. 174-232.

d'autant plus possible que les sentiments qui lient les parents aux enfants existent dans presque toutes les familles, tandis qu'on ne peut pas en dire autant de l'amour conjugal.

Ces liens d'affection peuvent expliquer la différence qu'il y a entre les époux sans enfants et les autres. Mais ils ne suffisent pas à rendre compte, me semble-t-il, de l'écart considérable constaté dans le taux de suicide des célibataires d'une part et des gens mariés d'autre part.

J'incline à croire que c'est plutôt à des raisons d'ordre physiologique qu'à des influences sociales — celles de la société conjugale et familiale directement — que l'on doit attribuer la situation avantageuse des gens mariés au point de vue du coefficient du suicide. Le motif principal qui me déterminerait à préférer cette explication — que la statistique est impuissante à nous fournir avec les donnés actuelles — c'est que l'immunité relative dont jouissent les gens mariés n'est pas limitée au suicide; elle s'étend aux causes de décès dans leur ensemble. Les célibataires ont un taux de mortalité plus élevé que les gens mariés. Si pour le suicide spécialement les liens familiaux exercent une certaine influence favorable aux mariés, il est difficile d'admettre que cette influence fasse sentir son action à l'égard des autres causes de décès et notamment des maladies. Or le suicide, encore que dépendant d'influences sociales qui préparent le terrain où il se développe, est l'aboutissement d'un état pathologique que l'on peut qualifier d'usure physique ou morale et souvent physique et morale à la fois.

L'usure de l'organisme est en somme la cause générale de la mort; c'est elle qui donne beau jeu aux maladies lorqu'elles assaillent l'homme; c'est elle qui se traduit aujourd'hui spécialement par la névrose et la neurasthénie, qui produit le déséquilibre des facultés et l'impressionnalité excessive, sources du courant suicidogène.

La mortalité plus grande des célibataires — par le suicide comme par les autres causes — pourrait n'être que la manifes-

tation de l'usure plus rapide de l'organisme chez ceux qui se trouvent dans des conditions de vie qui sont toujours anormales et qui souvent sont irrégulières.

Le taux de suicides supérieur des célibataires serait plutôt l'expression de l'influence novice du célibat que du coefficient de préservation du mariage. Le taux des suicides des mariés serait normal; celui des célibataires serait anormal, aggravé par l'effet de causes spéciales au célibat et qui sont d'ordre physique et moral: l'irrégularité de la vie, l'agitation, l'isolement, la concentration égoïste, le manque d'attache et d'affection consolante, réconfortante dans les épreuves de la vie.

Avec cette interprétation, on comprend facilement pourquoi il n'y a pas la même différence au point de vue du taux de suicide entre les femmes mariées et les femmes célibataires d'une part qu'entre les hommes des deux catégories d'autre part. Point n'est besoin pour cela d'avoir recours à une théorie hasardée et étrange comme celle de M. Durkheim qui consiste à prétendre que, par elle-même, la société conjugale nuit à la femme et aggrave sa tendance au suicide [1]. Pour expliquer que l'épouse ne jouit pas au même degré que l'époux de la prétendue immunité que M. Durkheim a découverte chez les mariés, cet auteur cherche a établir que « l'épouse profite moins de la vie de famille que l'époux » du moins en France, car il ne base ses raisonnements que sur des calculs — pas des statistiques — relatifs aux observations faites dans ce pays. Et c'est le fait de l'écart peu considérable entre femmes mariées et femmes célibataires au point de vue du taux de suicide qui a amené M. Durkheim à formuler sa théorie.

Ce fait s'explique aisément sans que l'on doive recourir à une thèse qui va à l'encontre absolument de la constatation principale faite en ce qui concerne la participation des deux

[1] Durkheim, *Le suicide*, p. 196.

sexes au suicide : c'est que les hommes se suicident quatre et même cinq fois plus que les femmes.

Il y a peu de différence au point de vue de la fréquence des suicides entre les femmes célibataires et les femmes mariées, parce que les femmes célibataires sont à l'abri de la plupart des influences qui aggravent la situation des hommes célibataires au point de vue de la mortalité générale comme du suicide. Moins indépendantes, moins isolées, elles sont moins accablées par les soucis, moins exposées aux dangers qu'entraînent l'indépendance et l'isolement. Même quand elles doivent faire face elle-même à leurs besoins matériels, elles ne sont que rarement obligées, surtout à partir d'un certain âge, de se jeter dans la mêlée ardente de la lutte pour la vie ; la plupart gagnent leur pain quotidien dans l'accomplissement de tâches qui se rapprochent sensiblement de celles que la femme mariée accomplit à son foyer. C'est à cause de cette analogie de situation économique et de genre de vie qu'il n'y a pas entre les femmes célibataires et celles qui sont mariées de grande différence au point de vue du taux de suicide.

Je suis convaincu que si nous avions des statistiques détaillées des suicides par état civil dans les grandes villes, on verrait que dans les milieux où la femme parvient à se créer ou est obligée de conquérir une situation économique indépendante hors du foyer domestique, le suicide parmi les femmes célibataires est beaucoup plus fréquent qu'ailleurs et distance d'une façon plus notable le taux de suicide des femmes mariées.

*
* *

M. Durkheim (1) a été plus heureux, me semble-t-il, dans l'interprétation de l'influence sur le suicide de certains facteurs cosmiques et notamment de la température.

(1) Durkheim, *Le suicide*, pp. 83 à 106.

On est généralement d'accord pour reconnaître que le climat n'a aucune influence. Mais on a prétendu établir un rapport de causalité entre la température et le suicide. On le déduisait des variations saisonnières du suicide qui coïncident avec les variations de la température. Morselli a constaté en étudiant 34 périodes différentes dans 18 Etats européens que le maximum des suicides tombait pendant la période estivale dans 30 cas, soit 88 p. c. ; le minimum pendant l'hiver dans 30 cas également; 26 fois sur 34, soit 76 fois sur cent, les saisons se rangent dans l'ordre suivant ; été, printemps, automne, hiver. Et il s'agit de pays très différents au point de vue du climat, comme le Danemark et l'Italie, la Suisse et l'Espagne.

Part proportionnelle de chaque saison dans le total annuel des suicides de chaque pays.

TABLEAU XV

SAISONS	Danemark 1858-65	Belgique 1841-49	France 1835-43	Saxe 1847-58	Bavière 1858-65	Autriche 1858-59	Prusse 1869-72
Eté	312	301	306	307	308	315	290
Printemps	284	275	283	281	282	281	284
Automne	227	229	210	217	218	219	227
Hiver	177	195	201	195	192	185	199
	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000

Les variations mensuelles du suicide sont également d'une régularité remarquable. A partir du mois de janvier inclus la marche du suicide est régulièrement ascendante de mois en mois jusque vers juin et régulièrement régressive à partir de ce moment jusqu'à la fin de l'année. Durkheim reproduit des

statistiques nombreuses qui établissent ce fait indubitablement.

Morselli et l'école italienne ont vu, dans ces faits, une influence déterminante de la température sur la fréquence de suicide; ils ont d'abord prétendu que la chaleur, par l'action mécanique qu'elle exerce sur les fonctions cérébrales, entraîne l'homme à se tuer. Mais s'il est vrai que des chaleurs anormales comme des froids anormaux provoquent parfois des suicides, on ne constate pas un rapport constant entre le taux des suicides et la température saisonnière. On se tue beaucoup plus au printemps qu'en automne. Le suicide n'est pas le plus fréquent aux mois de juillet et d'août; le maximum tombe généralement en juin. De même le minimum ne tombe pas en janvier, qui est le mois le plus froid, mais en décembre. M. Durkheim a trouvé une explication beaucoup plus satisfaisante de cette répartition proportionnelle de la fréquence du suicide entre les mois. Il a d'abord établi qu'il existe un parallélisme parfait entre les variations mensuelles du suicide et celles de la longueur des jours. (Voir tableau XVI, p. 102.)

La répartition des suicides par mois qui est indiqués à ce tableau pour la France, est exactement la même dans les autres pays où l'on peut établir cette donnée, notamment en Italie et en Prusse. Elle n'est donc pas spéciale à la France. La longueur de la journée est sensiblement la même du reste pour les pays européens.

Le mouvement des variations de la longueur moyenne de la journée est exactement la même que celui de la répartition mensuelle des suicides. Tous les deux atteignent leur maximum d'augmentation de janvier à avril; leur minimum d'avril à juin. Le mois de juin est le mois où les jours sont le plus longs et où l'on compte le plus de suicides. On retrouve la même correspondance dans la période de diminution.

Ce rapport est curieux. Il n'est pas fait pour étonner lorsqu'on sait que la plupart des suicides ont lieu le jour. D'après les observations de Brierre de Boismont relatives aux suicides

Comparaison des variations mensuelles des suicides avec la longueur moyenne des journées en France.

TABLEAU XVI

MOIS	Longueur des jours (1)	Accroissement et Diminution	Combien de suicides par mois sur 1000 suicides annuels	Accroissement et Diminution
		Accroissement.		*Accroissement.*
Janvier . . .	9 h.19′	De janvier à avril : 55 p. c.	68	De janvier à avril : 50 p. c.
Février . . .	10 „ 56′		80	
Mars.	12 „ 47′		86	
Avril	14 „ 29′		102	
Mai	15 „ 48′	D'avril à juin : 10 p. c.	105	D'avril à juin : 5 p. c.
Juin	16 „ 3′		107	
		Diminution.		*Diminution*
Juillet. . . .	15 h. 4′	De juin à août : 17 p. c.	100	De juin à août : 24 p. c.
Août.	13 „ 25′		82	
Septembre .	11 „ 39′	D'août à octobre : 27 p. c.	74	D'août à octobre : 27 p. c.
Octobre. . .	9 „ 51′		70	
Novembre .	8 „ 31′	D'octobre à décembre : 17 p. c.	66	D'octobre à décembre : 13 p. c.
Décembre .	8 „ 11′		61	

commis à Paris de 1834 à 1843, trois cinquièmes avaient eu lieu le jour, un cinquième le soir et un cinquième la nuit. La statistique prussienne confirme cette constatation. La part de la nuit dans les suicides n'est que d'un peu plus de 20 p. c. Il est tout naturel dans ces conditions que le nombre des suicides augmente avec la durée des jours.

(1) La longueur indiquée est celle du dernier jour du mois.

Il n'est pas possible d'attribuer cette influence du jour à l'action du soleil et de la température, dit Durkheim ; en effet les suicides commis au milieu de la journée, c'est-à-dire au moment de la plus grande chaleur sont beaucoup moins nombreux que ceux du soir ou de la seconde matinée. On constate même qu'en plein midi il se produit un abaissement sensible. Cette explication écartée, il n'en reste plus qu'une de possible, continue M. Durkheim, c'est que le jour favorise le suicide parce que c'est le moment où les affaires sont le plus actives, où les relations humaines se croisent et s'entre-croisent, où la vie sociale est le plus intense.

Ce n'est pas seulement parce que les jours deviennent plus longs au printemps que l'activité de l'homme s'accroît ; elle est encore excitée directement par le renouveau de la nature qui agit sur les forces physiques de l'homme ; de plus les travaux de la campagne reprennent, ceux du bâtiment aussi.

C'est par ce redoublement d'activité qu'il faut expliquer également le fait constaté partout (en Belgique par les rapports de gendarmerie dont j'ai parlé plus haut) que les accidents du travail sont plus nombreux au printemps et en été que dans les autres saisons.

M. Durkheim cite d'autres faits qui fournissent encore une preuve de l'influence de l'intensité de la vie sociale sur la fréquence du suicide. C'est ainsi qu'il résulte de statistiques citées par lui que dans les grandes villes l'écart entre les saisons au point de vue de la distribution du suicide serait moindre que dans les campagnes, et que c'est généralement au printemps qu'à lieu le maximum, alors que dans les autres parties du pays, c'est en été.

Cela cadre bien avec ce que nous savons de la vie urbaine dont le mouvement n'est pas ralenti en hiver dans la même mesure que le travail et les relations à la campagne, ce qui explique que la différence dans les variations saisonnières soient moins sensibles dans les villes. Par contre, il se produit

dans celles-ci en été un ralentissement des affaires causé par l'exode momentané d'une partie de la population qui est la plus activement mêlée à la vie sociale.

*
* *

Ces dernières conclusions auraient besoin d'être confirmées par des observations plus nombreuses et plus étendues. Elles me paraissent admissibles parce qu'elles cadrent parfaitement avec les constatations que j'ai faites au cours de cette étude et qui toutes aboutissent à mettre en évidence l'étroite relation, le lien de causalité, qui existe entre le développement du suicide à notre époque et les conditions de notre vie sociale.

Par vie sociale, j'entends l'ensemble des rapports qui unissent les hommes dans la société, les relations multiples qui les attachent à un milieu social déterminé en dehors du foyer domestique, l'activité intellectuelle ou manuelle qu'ils y déploient pour s'assurer les moyens d'existence, pour acquérir, conserver ou élargir une situation conforme à leur rang et condition, relations et activité qui créent à chaque groupe social, une mentalité spéciale, les manières d'être, de sentir, de penser, d'apprécier les hommes et les choses qui sont communes à tous les membres du groupe et qui les rendent sensibles aux mêmes influences, et accessibles aux mêmes désirs, aux mêmes ambitions.

Nous avons vu que le coefficient du suicide varie en fonction de ces conditions de la vie sociale et de la mentalité qu'elles déterminent.

L'homme se suicide beaucoup plus que la femme, parce qu'il est directement mêlé à la vie sociale ; sa vie est beaucoup plus mouvementée, son caractère est plus vif [1], son activité

[1] Explication déjà donnée par Casper dans ses *Beiträge zur medicinischen Statistik*. Berlin, 1825, p. 49.

est plus grande et il est plus immédiatement frappé par les souffrances, les déceptions qui sortent du milieu social dans lequel il lutte pour vivre. Dans les centres urbains où la femme occupe une plus grande place dans la société et où son activité se rapproche de celle de l'homme dans certains milieux, l'écart entre elle et l'homme au point de vue du taux du suicide diminue.

Les professions commerciales et industrielles fournissent plus de suicides que les autres, et notamment que l'agriculture. L'activité que l'on y doit déployer est bien plus grande, tout en étant unilatérale ; la concurrence y est plus forte, les vicissitudes de gain et de perte y sont plus variable. La vie y offre plus d'émotions, de surprises ; elle use plus vite l'organisme ; elle exige plus d'efforts.

Aussi voit-on que les perturbations périodiques, qui jusqu'ici ont été inséparables du développement des sociétés capitalistes, provoquent une recrudescence du suicide.

De même un changement considérable, brusque, qui se produit dans les conditions de l'activité économique d'une société, produit une excitation extraordinaire en même temps que des besoins exagérés et des ambitions démesurées, qui, non satisfaits par la suite, sont générateurs d'actes de désespérance.

Ces conditions de la vie sociale qui favorisent l'éclosion du suicide se rencontrent à un degré éminent dans les villes et les centres industriels, il est naturel que la fréquence du suicide y soit plus élevée que partout ailleurs. C'est dans les grandes villes où sont accumulées les richesses matérielles et les convoitises, où la vie économique, intellectuelle, politique, mondaine, atteint son maximum d'intensité, où le pas de l'homme à la poursuite de la fortune, ou du plaisir, ou du bonheur, se fait plus hâtif, plus fiévreux que partout ailleurs, c'est là que la vie apparaît à beaucoup comme un fardeau intolérable.

Dans l'histoire des peuples européens modernes, le suicide,

nous l'avons vu, est un phénomène récent, comme phénomène social, comme phénomène de masse. Il a trouvé dans l'industrialisme, propagateur et pionnier de la culture matérielle, un puissant semeurs d'appétits, d'espérances et de déceptions. Il a rencontré dans une force morale — la religion et spécialement la religion catholique — une barrière à ses progrès.

Chose remarquable ! le développement du suicide dans la société européenne date de la même époque exactement qu'un autre fait, qu'une autre tendance funeste aux générations actuelles : la diminution volontaire de la natalité qui, dans certains pays, a atteint un degré tel que l'on a pu prononcer à son propos le mot grave, d'une gravité mortelle, de « suicide social ». C'est aux années 1873 à 1875 également que remontent les premières manifestations généralisées de ce mal qui menace les peuples les plus civilisés dans leurs sources de vie.

Preuve suprême que le progrès du suicide a marqué une date critique dans l'histoire de la civilisation moderne et qu'il se rattache à des modifications profondes dans l'état social et moral des peuples qui en sont les représentants.

